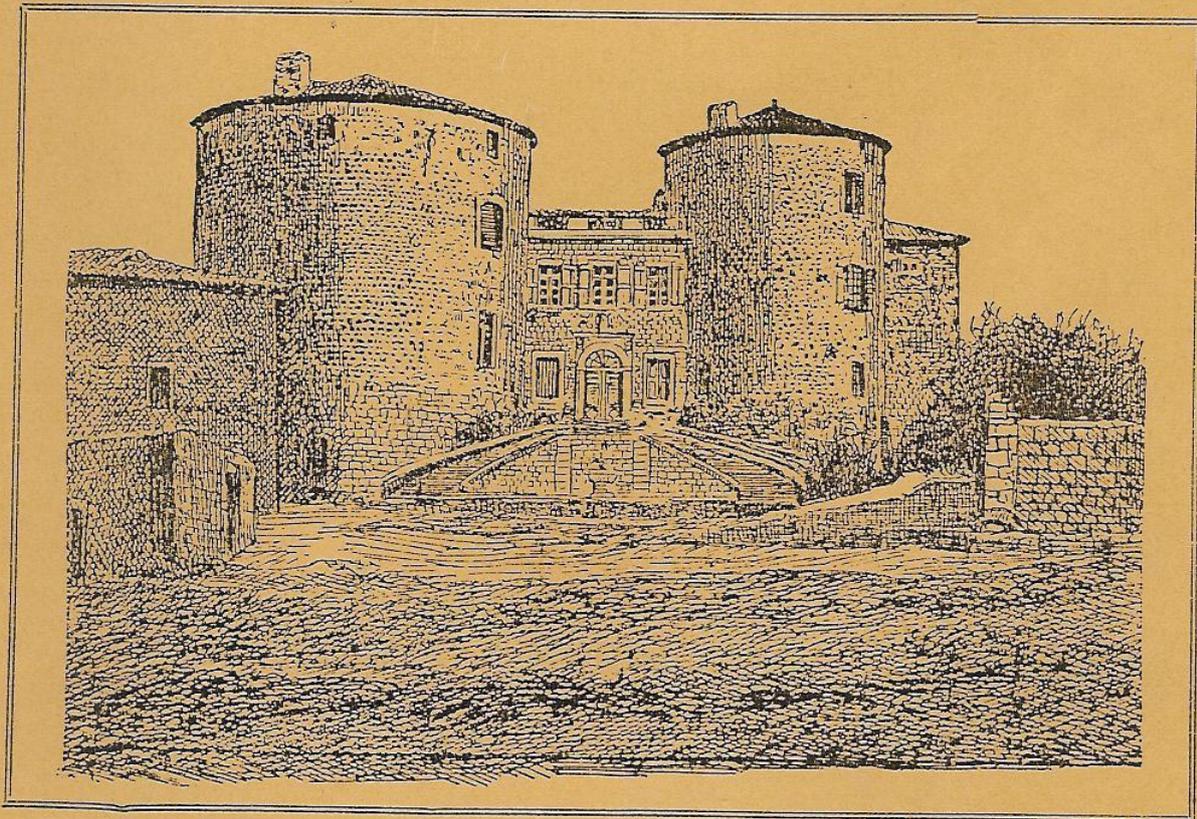


Chroniques Monistroliennes

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MONISTROL-SUR-LOIRE

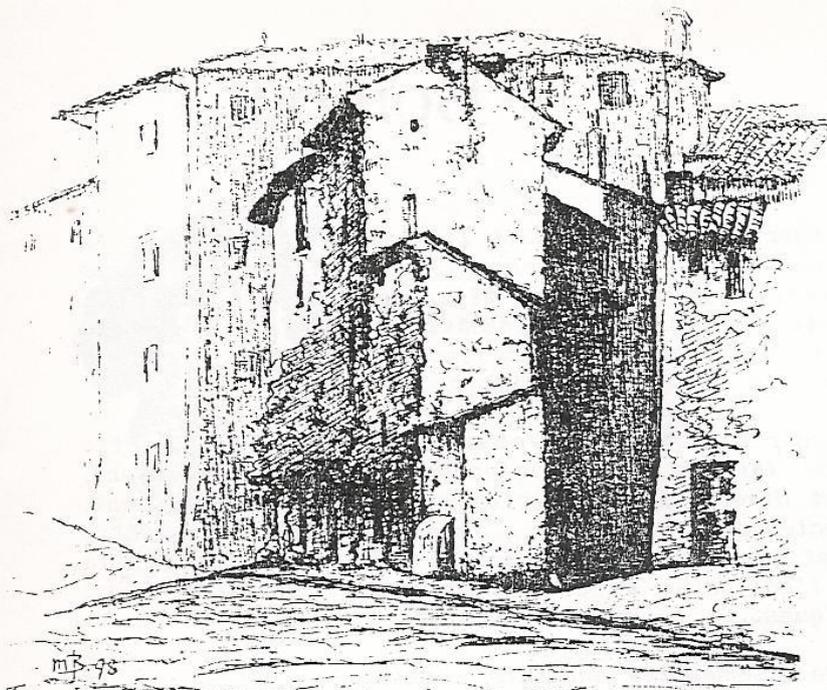
Quatrième Année
n° 17
Printemps 1988

*Pour la Mise en Valeur
du Patrimoine Historique
et Culturel
de la Cité.*



CHATEAU DE MONISTROL-SUR-LOIRE, RÉSIDENCE D'ÉTÉ DE L'ÉVÊQUE DU PUY.

Prix : 18 Francs.



Chroniques Monistroliennes

ISSN 0761-7011

QUATRIEME ANNEE
n° 17
PRINTEMPS 1988

Sommaire ...



POMPES ET POMPIERS	P. Saumet	Page 3
« UN P'TIT COUP D'PUB » ...		10
COULEURS DE TOUS LES TEMPS	J.-P. Connelle	12
LES MARIAGES DE MONSTROL, Suite (1754-1776)		14
DOSSIER CHATEAU		
Que faire du château de Monistrol ?	Ph. Moret	27
Pour la défense du château de Monistrol		
La maison de retraite sort du château		
Plan d'aménagement du parc du château		37
Lettre au Président du conseil d'administration de l'hôpital rural	P. Bonche { C. Lauranson-Rosaz et Ph. Moret	38
Le mot du Président	Paul Bonche	40

CHRONIQUES MONISTROLIENNES. Bulletin de la Société d'Histoire de Monistrol-sur-Loire. Parution trimestrielle. Directeurs de la Publication : Philippe MORET et Christian LAURANSON-Rosaz. Prix au numéro : 13 francs. Abonnement-adhésion à la Société d'Histoire : 60 francs (résidents Monistroliens), 75 francs (non résidents, frais d'envoi inclus).

SOCIETE D'HISTOIRE DE MONISTROL SUR LOIRE, pour la Mise en Valeur du Patrimoine Historique et Culturel de la Cité. Siège social : Chez le Secrétaire, La Rivoire-Basse, 43120 MONISTROL SUR LOIRE (71.66.00.36) - Trésorerie : Le Flachet, 43120 M.S.L. (71.66.55.08). Compte bancaire : CREDIT AGRICOLE MUTUEL S.E. n°17144784000.



Le vendredi 12 février 1988 se tenait l'Assemblée Générale de la Société d'Histoire de Monistrol-sur-Loire. Après les nécessaires formalités (rapport moral du secrétaire et bilan des activités de 1987, rapport financier de la trésorière, réélection du bureau et du conseil d'administration), le vice-président Philippe Moret faisait une conférence appréciée sur le Château des Evêques.

On en parle beaucoup de ce château, et nous lui consacrerons cette année un numéro spécial (historiquement, s'entend). Mais dès à présent, vu les réactions, fort diverses, que suscite son actuel réaménagement, nous livrons à nos lecteurs le « dossier », sans commentaires... Notre Président, que le sujet tient particulièrement à cœur, a voulu pour la circonstance laisser l'éditorial au secrétaire, et ne donner son mot qu'à la fin des Chroniques...

Le lendemain de l'Assemblée Générale, samedi 13 février, était organisée une visite guidée de la mine du Château des Bruneaux, à Firminy. Reçus chaleureusement par le Président de la Société d'Histoire de Firminy, Bernard Besson, les participants gardaient un excellent souvenir de la sortie. Nous encourageons tous ceux qui n'ont eu la chance d'être de la partie à faire le déplacement, il en vaut la peine.

Ce premier numéro des Chroniques Monistroliennes pour 1988 pourrait être un « spécial vie locale » : Le 15 mai, les sapeurs-pompiers étaient à l'honneur, avec leur congrès annuel qui mettait la ville en fête. Leur histoire nous sera mieux connue après la lecture de l'article de Paul Saumet, paru dans la revue « Servir » que nous remercions de nous permettre de reproduire ici.

Autre sujet d'intérêt local, le ravalement extérieur de l'église, dont les travaux ont commencé il y a quelque temps. Pour une meilleure compréhension de ce qui se fait, nous vous livrons une brève note de Monsieur J.-P. Gonnelle, Architecte des Bâtiments de France au Puy.

Les samedis 30 avril et 18 juin avaient lieu deux réunions avec le Syndicat d'Initiative et les autres associations de la cité, sur le thème « Monistrol et la Révolution », afin de voir ce qu'il était possible de faire pour célébrer comme il se doit le Bicentenaire. L'affaire est désormais en route.

Enfin, qu'il nous soit permis d'évoquer pour terminer la mémoire d'une personnalité bien monistrolienne qui nous a quittés en début d'année, Mademoiselle Marie Faure. Toujours assidue aux réunions de la Société d'Histoire, elle aimait à parler de sa famille, l'une des plus vieilles de Monistrol dans le travail de la serrurerie. Nous vous annonçons un très prochain numéro consacré entièrement à cette activité bien typique de l'histoire de Monistrol. Une étude que beaucoup attendent.

Le Secrétaire





POMPES ET POMPIERS



par Paul SAUMET

En inventant le feu, l'homme a inventé l'incendie, et cela fait donc des siècles que, partout où la population se groupe en villages, en bourgs, en villes, la lutte contre les incendies est un des plus sérieux problèmes qu'ils aient à affronter. Nous ne remonterons pas à Rome livrée aux flammes par Néron et aux esclaves mobilisés par lui comme pompiers; ni à l'édit de 803 signé Charlemagne; ni aux "gardes-pompes" créés à Paris en 1699. Dans le cadre de notre modeste commune vellave, il nous suffira de remonter à l'époque de Napoléon.

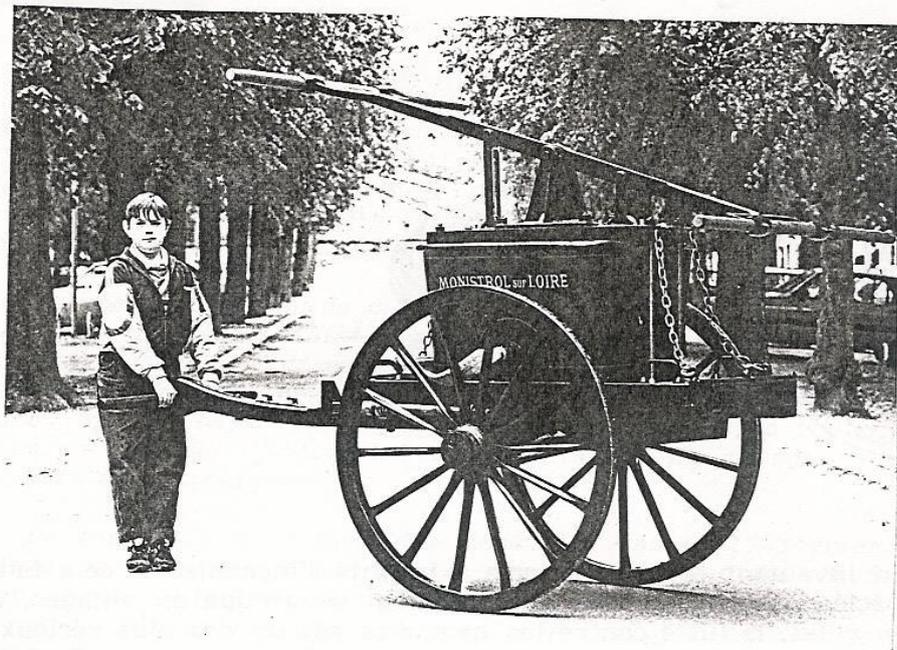
Dans le document publié par Philippe Moret dans le n° 6 des *Chroniques monistroliennes* ("Une visite à l'ancienne mairie - 27 mars 1808"), nos lecteurs se souviennent que "dans un cabinet de la chambre servant à la justice de paix" était conservée "une pompe pour les incendies avec environ trente pieds de boyaux garnis de leurs ajouts". Nous ne savons pas quand cette pompe avait été achetée. Elle était en tout cas en état de marche.

Qui dit pompe dit pompiers, mais pas forcément un corps organisé de pompiers. L'Empereur avait, en 1806, légiféré sur les sapeurs communaux. Quatre ans plus tard, en 1810, il créait le régiment des sapeurs-pompiers de Paris. Mais à Monistrol, il faut attendre le règne de Louis-Philippe pour voir paraître un véritable corps de sapeurs-pompiers, en même temps qu'une nouvelle pompe...

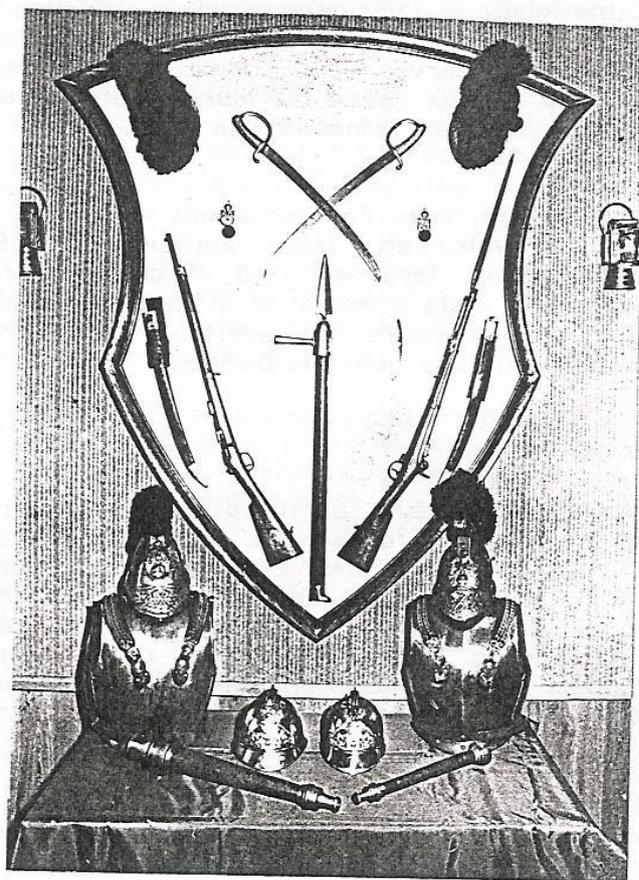
LA FORMATION DU CORPS

Le 13 août 1843 en effet, le maire, Bertrand de Chabron, présenta son projet au conseil municipal réuni en séance. Monistrol entendait se doter d'urgence d'une pompe à incendie. Elle en passa commande aux établissements Guérin, à Paris. Pour actionner le nouvel instrument, il convenait de lever sur la commune un corps de pompiers. Le conseil fixa son effectif à vingt-cinq. Il prévut que ces hommes seraient ultérieurement équipés. Il fut notamment décidé qu'ils porteraient un casque. Les sapeurs en conservent encore un exemplaire dans leur salle d'honneur.

Quelques mois s'écoulèrent avant que, le 15 octobre 1843, le conseil ne fût appelé à réexaminer le problème de la pompe et de ses pompiers. Car il apparaissait que la somme votée en août pour l'acquisition de l'engin était tristement insuffisante. Il fallut voter une rallonge pour parvenir aux 1030 francs réclamés par l'entreprise Guérin.



La pompe ...



Un trophée peu ordinaire ...

La somme était considérable: l'engin était digne de Monistrol. Aussi, pour soigner ce bijou, on estima que le corps devait être porté à trente-et-un hommes, renforcés d'un tambour et encadrés par des officiers. Ils seraient habillés et équipés aux frais de la commune, à l'exception des officiers. Pour couvrir cette dépense supplémentaire, la commune retiendrait des fonds sur les excédents de recettes. Le financement étant assuré, il ne restait plus qu'à se retourner vers la préfecture pour lui adresser demande d'autorisation et de règlement.

La réponse du Puy ne se fit pas attendre. Dès le 15 novembre 1843, le maire put lire devant son conseil assemblé une lettre du préfet approuvant l'organisation du corps. Le conseil put alors arrêter la liste des trente-sept pompiers volontaires. La plupart étaient des artisans, issus des vieilles familles du bourg ou du quartier de Piat.

La liste fut adressée au préfet sans attendre, et approuvée par lui le 27 novembre. Dès que la bonne nouvelle fut parvenue à Monistrol, le 29, on y réunit les nouveaux pompiers pour la première fois, sans uniforme et sans armes. Trois jours plus tard, le 2 décembre, à dix heures du matin, ce fut l'organisation solennelle et l'élection des officiers, sous-officiers et brigadiers, au scrutin majoritaire. Le premier capitaine fut M. Bachelier. Il était secondé par un lieutenant, deux sergents et quatre brigadiers.

Le préfet suivait l'affaire de près. Le 14 décembre il écrivait à la municipalité pour lui demander de convoquer le corps pour la prestation du serment prescrit par la loi. Aussi, le 17 décembre, à onze heures, les sapeurs se réunirent à nouveau pour prononcer la formule suivante: "*Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume.*"

Cette formalité politique étant réglée, la municipalité travailla à la mise en place d'un règlement pour sa compagnie de sapeurs volontaires. Il fut approuvé par le préfet le 22 décembre: on n'avait pas traîné. Il est vrai que le texte était court. Il tenait en trois articles, le premier pour la discipline, le second pour l'entraînement, le dernier pour fixer le lieu de rassemblement:

Art. 1. Le conseil de discipline du corps comprend le capitaine pour président, avec à ses côtés un sous-officier, un brigadier et deux pompiers désignés par le sort. Le lieutenant sert de rapporteur. Les instructions sont portées devant le conseil qui statue en conformité avec la loi relative à la garde nationale.

Art. 2. Pour la manoeuvre de la pompe, la compagnie se réunit tous les dimanches à dix heures du matin. Là ont lieu des exercices dont la durée est fixée par le commandant jusqu'à parfaite instruction.

Art. 3. En cas d'alerte les sapeurs se rassemblent sur la place du pré-évescal.

LES TROIS SAPEURS PORTE-HACHE

Il nous faut attendre jusqu'au 17 décembre 1876 pour voir reparaitre nos sapeurs dans les registres municipaux. Ce n'est pas qu'ils soient restés inactifs entre temps, mais personne n'a songé à tenir la chronique des incendies. En 1876, c'est à nouveau d'organisation qu'il s'agit. La loi du 29 décembre 1875 y oblige. Le conseil municipal prend les délibérations nécessaires, que le préfet, moins diligent que son



Les sapeurs de Monistrol
au début de ce siècle.

Avec le tablier, le bonnet à poil,
et la hache sur l'épaule.



prédécesseur de 1843, n'approuvera que quelques mois plus tard, le 21 juin 1877.

La compagnie sera désormais commandée par un sous-lieutenant, secondé de deux sergents, quatre caporaux, tous nommés par lui. Le tambour fera toujours son office, mais trois sapeurs "porte-haches" diversifient le corps. La tradition de ces trois sapeurs, d'ailleurs revêtus d'uniformes impériaux, se perpétue toujours au sein du corps des pompiers, au plus grand plaisir de la foule massée sur le parcours des défilés. En outre, d'après ce nouveau règlement, l'un des sapeurs ferait office de chef de dépôt, gardien de la pompe et des divers accessoires; il devait entretenir et graisser le matériel, et ne laisser personne pénétrer dans le dépôt.

Les pompiers conservaient encore leur apparence très militaire. Ils prenaient les armes à l'occasion. Ils se réunissaient une fois par mois, le dimanche après-midi, pour se livrer une fois sur l'autre à leur entraînement professionnel, et la fois suivante à des exercices militaires. Toutes ces activités étaient également marquées du sceau de la religion. Chaque cérémonie était ponctuée de prières publiques autant que de martiales prises d'armes. Les rassemblements étaient annoncés la veille, au son du tambour, et rappelés par deux fois, le jour même, de la même façon. Ils avaient lieu sur la place devant le petit séminaire.

En cas d'incendie, le tambour battait le rappel. Les hommes devaient courir à la pompe et de là sur les lieux du sinistre. Tous les lieux privés susceptibles de pouvoir contenir de l'eau pouvaient être réquisitionnés. Une fois le feu éteint, les pompiers ne pouvaient pas se séparer sans un ordre du maire, responsable de la sécurité des biens et des personnes dans la commune.

Le généreux volontariat des pompiers comportait quelques petites compensations: ils étaient exempts des journées de prestations ainsi que du logement des soldats. Ils recevaient gratuitement les soins du médecin. Ils disposaient d'une caisse de secours et d'une caisse de retraite.

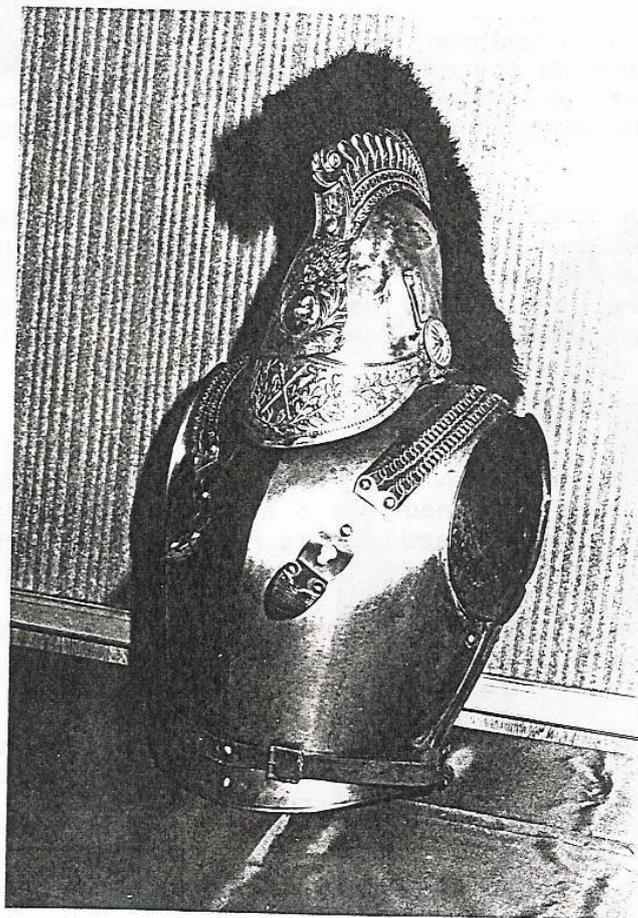
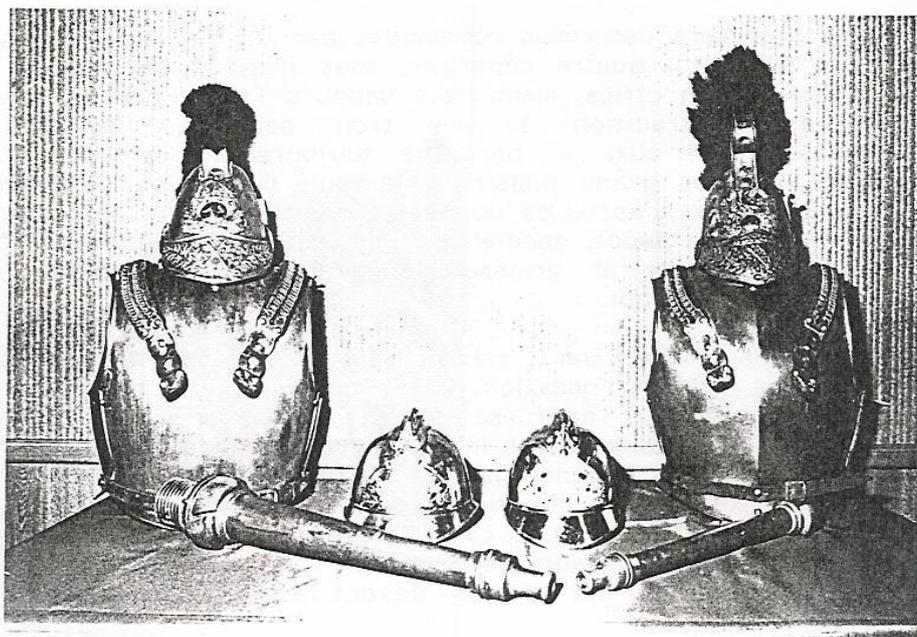
Pour ce qui concerne l'effectif, il fut fixé à vingt-trois sapeurs. Enfin, pour éviter tout excès, le général commandant les 5ème et 6ème subdivisions ramena à deux le nombre des prises d'armes autorisées dans l'année: l'une le jour de la fête patronale - à Monistrol la Saint-Marcellin -, l'autre pour la Sainte-Barbe.

UNE LOTERIE POUR LA TROISIEME POMPE

Le XIXème siècle s'acheva calmement - sur le plan administratif. La loi sur les sapeurs communaux du 5 avril 1884 entraîna encore quelques modifications, mais la grande affaire fut l'achat d'une nouvelle pompe, en 1896. La première avait servi pendant quarante ans, la seconde pendant un demi-siècle... Les fonds nécessaires furent réunis grâce à l'organisation d'une loterie. L'on peut encore admirer l'engin - quasi centenaire aujourd'hui - dans les locaux du corps.

Le XXème siècle fut marqué par des progrès techniques plus rapides. L'entraînement et le matériel n'ont cessé de se perfectionner, sans rien enlever ni au dévouement ni au courage.

Ceux-ci ne manquèrent pas d'occasions, hélas. On garde en mémoire l'incendie de la maison des Antonins en 1909, celui de la maison Mourier,



en 1928, où nos vaillants soldats du feu payèrent de leur personne... La seconde guerre mondiale amena de nouveaux risques. En 1941 le commandant des sapeurs-pompiers participait à une commission communale de sécurité. Mais déjà tout manquait. Ainsi, en avril 1944, les rapports déplorent la carence du matériel d'équipement, et notamment des effets en cuir.

Le 19 avril 1952, l'effectif du corps fut fixé à vingt-deux hommes. Quelques mois plus tard, en 1953, les pompiers recevaient un règlement qui, dans l'ensemble, les régit encore. En 1958, deux sous-lieutenants les commandaient. L'alerte était donnée par deux sirènes, l'une placée à la mairie, l'autre à la poste (il s'agit bien sûr des anciens locaux de ces deux administrations).

Ce fut dans de telles conditions qu'en 1961 notre cité put s'enorgueillir d'accueillir le congrès départemental des pompiers. Dès l'année suivante les locaux étaient agrandis, passant à 150 m2. Le corps prenait peu à peu son visage actuel. Depuis 1965 les sapeurs ont à leur tête le lieutenant Paul Faucon, déjà adjoint au précédent, et artisan dynamique de 37 ans. Seul officier il avait à ses côtés deux sous-officiers, trois caporaux et quinze sapeurs, ainsi qu'un médecin. L'âge moyen de ces vingt-deux hommes était de 38 ans.

Arrivés au terme de cet exposé très bref et trop incomplet, nous tenons à insister sur le fait que si, aujourd'hui, le corps est animé par des jeunes dynamiques, disposant d'un matériel abondant et de locaux spacieux, ils le doivent à l'énergie et au dévouement d'un homme qui sacrifia beaucoup de son temps pour ce qui fut et demeure sa passion, le secours des autres. Ce service, toujours aussi astreignant, a évolué. Ce ne sont plus seulement les feux de fermes ou de cheminées. Ce sont malheureusement aussi des dizaines d'innocents qu'il faut arracher à la souffrance ou à la mort dans les carcasses des voitures accidentées: ces gens-là au moins n'oublieront pas que c'est aux pompiers de Monistrol qu'ils doivent leur vie et celle des leurs. Aussi devons-nous nous sentir concernés afin de leur donner les moyens de poursuivre leur action déjà si efficace...



Les photographies de cet article, hormis celles de la page 6 qui viennent de la famille Néron-Bancel (on reconnaît Edouard Néron sur la photo du bas, à gauche), sont celles des objets conservés par les pompiers de Monistrol, notamment Monsieur Maisonneuve. Nous le remercions de nous avoir ouvert sa collection, particulièrement impressionnante.

UN P'TIT COUP D'PUB

Beaucoup d'entre vous se souviennent sans doute de notre série d'articles sur les bistrotts de Monistrol. Nous vous avons annoncé une suite, et nous y pensons sérieusement. En attendant, en guise de publicité, bien innocente vous en conviendrez, nous vous distillons deux documents d'époque concernant les liquoristes de Monistrol dont la liste figurait dans le quatrième volet de notre étude. Vous pourrez prendre connaissance des tarifs que pratiquaient les maisons, avec peut-être le regret de ne pouvoir goûter aux produits. Un p'tit coup d'pub, faute d'un p'tit coup d'gaôle, que paraît-il on buvait dans des grands bôls à Monistrol ...

C'est aussi l'occasion de relancer un appel à tous ceux qui posséderaient chez eux des pièces de ce genre, qu'elle concernent les distilleries ou toute autre industrie. Nous pensons particulièrement aux factures « enluminées » que se devait alors de posséder tout marchand serrurier ou passementier, et dont vous avez un exemplaire exceptionnel ci-contre pour la distillerie Franc. Ces petits chefs d'œuvre nous intéressent au plus haut point. Communiquez-nous les pour les photocopier, apportez nous en des reproductions, nous vous en remercions d'avance...

Et puis, si dans votre grenier, dans quelque fond de placard, il vous restait une bouteille d'Elixir Franc (même vide !), cela nous intéresse aussi, pour la photographe bien sûr...

C.L.R.



Le tarif dépliant de la maison Guillaumont nous a été communiqué par Monsieur Jean Héritier.



PRIX-COURANT

Spécialités de la Maison

DÉSIGNATION	DEGRÉ	Droits de Régie	PRIX
Curaçao blanc, triple sec.....	40°	0'88	2'50
Prunelle blanche à la Fine Champagne	40	0.88	2.50
— jaune —	40	0.88	2.50
Kummel Riga cristallisé.....	40	0.88	2.25
— non cristallisé...	30	0.66	1.75
Extrait d'Absinthe.....	60	1.43	1.75
Goudron de Norwège.....	30	0.66	1.75
Cassis surfin.....	20	0.44	1.75 & 2
Fine Champagne.....	50	1.10	2.50
Amer.....	40	0.88	1.75
Menthe Glaciale blanche.....	30	0.66	1.75
— verte.....	30	0.66	1.75
Quina.....		0.17	1.75 & 2

Tous ces prix s'entendent sans les droits.

EXPORTATION

9 Octobre 19 II

NDLR : Cette gravure a été exécutée par Mr. Bonche, père de notre Président, alors fondé de pouvoir des Ets Franc.

LIQUEURS FINES EN BOUTEILLES			
DÉSIGNATION	DEGRÉ	Droits de Régie	PRIX
Anisette, Bigarreau, Chartreuse.	30°	0 ⁶⁶	Qualités surfines... extra-fines... 1.75 2
China-China, Citronnade, Curaçao	30	0.66	
Crème de Menthe, de Moka	30	0.66	
— de Vanille, de Cacao	30	0.66	
Eau de Noix, Eau de Coings	30	0.66	
Genépy des Alpes, Guignolet	30	0.66	
Mélisse, Menthe, Mezenc	30	0.66	
Peppermint	30	0.66	
Punch au Rhum, Punch au Kirsch	30	0.66	
Raspail, Ratafia de Cerises	30	0.66	
Werder, Verveine des Indes	30	0.66	
Scherry-Brandy, etc	30	0.66	
SIROPS ASSORTIS (pur sucre et fantaisie)		FRUITS ASSORTIS en bocaux de 2500 ⁰	
Sirop de Citron		Abricots, Chinois	
— Gomme		Noix, Pêches	
— Grenadine		Poires, Oranges	
— Groseille			
— Orgeat			
Eau de Fleurs d'Oranger			Prix du Bocal : 6.50

SPIRITUEUX				
DÉSIGNATION	DEGRÉ	Droits de Régie	PRIX	
			en fûts et h ^{rs}	en bouteill.
	72°	1 ⁵⁰		»
Absinthe qualité supérieure				1 ⁷⁵
double rectification				»
				»
Arquebuse { fine	50	1.10		»
supérieure			1.75	
Bitter supérieur	50	1.10		1.75
Cognac	50	1.10		1.75
{ vieux			2.00	
{ extra fin				1.75
Kirsch	50	1.10		»
{ supérieur			1.75	
{ très vieux				»
{ fin				»
Rhum	50	1.10		1.75
{ supérieur				2.00
{ très vieux				»
Eau-de-Vie de vin	50	1.10		»
Marc de Bourgogne	50	1.10		»
Eau-de-Vie blanche et jaune	50	1.10		»
Eau-de-Vie marée, kirschée				»
ou anisée	50	1.10		»

COULEURS DE TOUS LES TEMPS

=====

" Dans quelques jours *va débiter la première tranche du ravalement extérieur de l'église.

Une première expérience de traitement des façades de la sacristie, avait, il y a quelques années, étonné les Monistroliens et même choqué nombre d'entre eux qui avaient un moment entrevu une maçonnerie de pierres qu'ils auraient souhaité laisser apparentes.

Les responsables du patrimoine avaient alors expliqué aux élus et au Clergé, les raisons techniques et esthétiques de leur choix ; il nous est apparu indispensable de justifier à nouveau la position analogue qui a été adoptée pour les murs même du sanctuaire : ceux-ci vont en effet être sondés pour s'assurer de l'adhérence de l'enduit, les parties déplaquées seront reprises et un badigeon traditionnel sera appliqué sur l'ensemble dont les teintes mettront en évidence les divers éléments architecturaux (soubassement - encadrements de baies - corniches). Le choix se fera sur présentation d'échantillons dès le 14 Mars prochain*.



=====

On a totalement oublié que nos cathédrales, nos églises, sans parler des temples antiques, étaient peints, bariolés diraient certains, que la couleur était rituelle et qu'elle venait accuser et renforcer la symbolique de la sculpture et de l'architecture.

Le passé récent, voulait réserver la fréquentation du patrimoine à une élite sensibilisée à la pureté des matériaux dits "traditionnels" à une époque où leur emploi devenait un luxe et où la banalité des matériaux industrialisés causait ses premiers ravages. Le goût du "vrai" s'est ensuite étendu à toutes les couches de la société.

Affaires de spécialistes, la conservation du Patrimoine devient une science, mais elle reste sujette aux modes car le patrimoine est la propriété de chacun et de tous et ne vit que par cette appropriation constante :

-Une science, car les exigences de la conservation font de plus en plus appel aux techniques de pointe et permettent de comprendre scientifiquement ce qui se faisait instinctivement. Les méthodes actuelles que le service des Monuments Historiques impose pour la restauration ou le simple nettoyage des édifices qu'il contrôle, ont bien mis en évidence, y compris en Haute-Loire (Cathédrale du PUY-en-Velay, Eglises de AUZON, ST VERT, DUNIERES), l'existence d'une polychromie hardie dont le rétablissement, s'il était possible, provoquerait quelques articles indignés dans la presse locale. Tel qui vanterait la beauté de l'appareillage et la délicate couleur des pierres d'Allevier de St Julien de BRIOUDE, oublierait que l'édifice était intérieurement entièrement enduit et peint et tout porte à croire qu'il pouvait l'être partiellement à l'extérieur.

○○○ ➔

* Note écrite bien évidemment avant le commencement des travaux ... N.D.L.R.

Une mode, car nos ancêtres n'avaient d'autre matériau pour bâtir que la pierre locale, qu'ils savaient parfaitement travailler mais leur souci, s'agissant d'édifices de qualité commandés par des maîtres-d'ouvrage fortunés et éclairés, était de les "enjoliver", de les démarquer de la maison du paysan qui demeurait brut de construction, sombre dans un pays volcanique, et ce dernier ne rêvait-il pas sa vie durant de ces belles maisons de la ville, n'amassait-il pas sou après sou pour enduire sa demeure ou celle de ses ancêtres dans un souci de confort, d'hygiène, de conservation ou d'affirmation de sa réussite ? Les données économiques et techniques ont bouleversé ce paysage social au point de l'inverser totalement. Qui ne rêve de construire en pierre sans en avoir les moyens ou mieux encore n'économise pour défaire ce que ses aïeux ont fait et rendre au matériau de construction ce qu'il croit être sa noblesse au mépris des techniques élémentaires ? Mon expérience de douze années au service du Patrimoine départemental, m'a permis de déceler la coexistence permanente de ces deux attitudes et de devoir interdire ici un enduit, là un rejointoiment abusif.

Mais la science s'accommode mal de certaines modes, à chaque maçonnerie correspond une technique de ravalement et un type d'épiderme. La pierre dont on a vu qu'elle était un des matériaux obligatoires, était dans l'architecture des immeubles urbains ordinaires, bâtie et enduite de suite, c'est-à-dire qu'elle était, surtout aux époques récentes, d'une qualité médiocre et hétérogène sans appareillage si ce n'est celui des encadrements de baie. La dégager pour la jointer au ciment, au mieux à la chaux, conduit à l'exposer aux intempéries et à l'érosion pour un résultat esthétique et surtout archéologique discutable. Est-ce conserver le patrimoine que de le dénaturer et d'accélérer sa ruine ?

Le paysage de nos centre-villes est la manifestation d'un organisme vivant, dont il reflète l'histoire, il se modifie de jour en jour par la volonté de ceux qui le gèrent, qui y vivent et le maintiennent ou bien l'abandonnent. Il reflète donc ces modes successives ou concomitantes d'appropriation fonctionnelle et esthétique, elles-mêmes tributaires de la péremption des techniques et des matériels comme de la culture des propriétaires ; autant de facteurs déterminants dans le recyclage et la continuelle réadaptation d'un bâti qui doit être utilisé et rénové sous peine de disparaître. Il porte des stigmates des intempéries qui ont nom "patine" laquelle fausse toujours les volontés décoratives originelles, pour les fondre en une douce harmonie trompeuse.

Les siècles précédents ont créé ces quartiers où les époques se superposent et s'entrecroisent, ils les ont utilisés sans scrupules avec leurs moyens qui restaient artisanaux et à l'échelle de la main et de l'œil humain, sans doute est-ce là le problème essentiel de leur maintenance, mais ils n'ont jamais sacrifié à la nostalgie ni dédaigné le progrès pour des considérations purement esthétiques. Il y a des choix à faire dans la conservation du patrimoine, douloureux à une époque où les médias nous sensibilisent à l'excès sur les charmes du passé pour effacer les nuisances du présent, ou promouvoir un marché ; choix de la substance à maintenir et choix des moyens, choix de l'époque à privilégier dans des immeubles incessamment remaniés.

—

Jean-Pierre Gonnelle,
Architecte des Bâtiments de France,
[Service départemental de l'architecture de la Haute-Loire,
19 rue des farges 43000 LE PUY EN VELAY]

1754	JANVIER	08 DURENTON François	OLIVIER Marie
		15 PEIROT Jean-Antoine	FAURE Gabrielle
		29 DUBOSC Guillaume	CHOMARAT Marguerite
	FEVRIER	05 MONDON Barthélemy	MOURIER Catherine
		-- VIALETTON Jean	ROMEYER Marcelline
		-- ROMEYER Jean	GUILLAUMON Catherine
		-- GARNIER Michel	DUBOSC Françoise
		12 MOGIER Etienne	HILAIRE Françoise
		19 OULLION Marcellin	LIMOUSIN Anne
		-- MATTON François	MOGIER Catherine
		-- VERNE Jean	FAVIER Marie
		26 COLOMBET André	PETIT Claudine
		-- PICHON Joseph	GEISSAN Catherine
	AVRIL	30 MOLIN Jean	JULLIEN Claudine
	MAI	07 MOGIER Jacques	FAURE Marie
	JUILLET	10 REVIRON Guillaume	PEYROCHE Isabeau
		23 FRAISSE Louis	GILBERT Isabeau
	AOÛT	06 GAUCHER Antoine	CHEZE Marguerite
	SEPTEMBRE	03 BOUDAREL Claude	ROUCHOUZE Agnès
		24 DURENTON François	BONNEFOY Isabeau
	OCTOBRE	15 ANDRE Antoine	DUPUIS Marie
		-- DENAVES Denis	VERNE Jeanne
		12 GEISSAN André	LIONET Marie
		19 FOURNEL Claude	BOUDAREL Claudine
		26 FAVIER Pierre	PAGUE Marguerite
		-- HERITIER Louis	GIRY Marguerite

1755	JANVIER	07 MOGIER Etienne	PONCET Jeanne
		-- CUSSINEL André	PEYRON Catherine
	FEVRIER	04 SCARLAT Pierre	BOUTHEON Colombe
		-- DELORME Marcellin	PAGUE Anne
		-- CHEZE Claude	GUILLAUMON Claudine
		-- COLOMBET Grégoire	CREPON Anne
		10 DASQUEMIE Jacques	MIRAMAND Catherine
		-- VERNE Simon	BEAL Marie-Anne
		11 PEYROCHE Michel	JUGE Jeanne
	MAI	24 DUBOST Joseph	CHAVANON Gabrielle-Geneviève
		27 FREYCENET Michel	GRANGER Jeanne
	JUIN	10 GRANGER Charles	TOURON Anne
		17 GEORGE Hugues	ROUCHOUSE Anne
	JUILLET	15 ROZIER Joseph	MOURIER Antoinette
	AOUT	12 DEFILS Jean,	AUBERT Jeanne-Marie
	SEPTEMBRE	10 LIONET André	MALFRAY Claudine
		-- LIONET Vital	CHOVIN Anne
		16 LAURENSEN Jean	CHAMBONNET Agathe
		-- BOSC Jean	DUBOSC Marie

1755	SEPTEMBRE	16	RASCLE Gabriel	DURIEU Marguerite
		23	LIMOSIN Simon	PICHON Marie
		30	DELORME André	BOURGIER Catherine
		--	TOURON Pierre	BERNARD Marie
OCTOBRE	07	DURENTON Marcellin	CUSSINEL Claudine	
	--	FAVIER Blaise	VITAL Magdeleine	
	--	MOGIER Claude	CURSIER Benoîte	
	14	GUILLAUMON Benoît	BRUERE Claudine	
	21	PINATTON Claude	REVOLON Fleurie	
NOVEMBRE	04	CIVIER Claude	CUERQ Gabrielle	
	11	REVIRON Matthieu	CREPON Isabeau	
	12	DECROIX Jean	FERRAND Marie	
	--	DUPLAY Marcellin	FOURNEL Marie	
	17	DUPLAY Michel	BONTANS Denise	
	--	PIARD Jean	PETIT Catherine	
	--	GRANGE Jean	JULLIEN Luce	
	--	TITAUD Claude	HERITIER Jeanne	
	27	CHALAVON Claude	GRAILHON Marie	
	<hr/>			
1756	JANVIER	07	MERLE Jean	CHIROL Isabeau
		13	CHEUCLE Marcellin	GUILLAUMON Claudine
		23	PRAT Claude	FREICENON Marie
		27	VACHIER Thomas	MOINE Jeanne
--	CUSSINEAU Jean	MOURIER Marie		
--	CIVIER Claude	BOURGEAT Marguerite		
FEVRIER	17	BERTRAND Pierre	GAGNIAYRE Marguerite	
	24	LIMOSIN Marcellin	GUILLAUMON Claudine	
	--	REVIRON Claudée	PRAT Françoise	
	--	ROMEIER Jean	CURSIER Marguerite	
MARS	01	MIRAMAND Benoît	MEYNIARD Claudine	
	02	CHOVIN Vital	LAURENS Marcelline	
MAI	11	DECROIS Antoine	MARGNHAC Marguerite	
	25	CAPS Jean	ROYET Marcelline	
JUN	22	DE BEAUX Jean-Louis- Antoine	DE CHARBONEL Marie-Etiennette	
	--	PORTE Marcellin	MERLE Anne	
JUILLET	05	SAMUEL Etienne	MORIN Catherine	
AOUT	03	BOURGIER Michel	FAURE Isabeau	
SEPTEMBRE	21	ROMEIER Jean	LAFONT Marguerite	
	28	JANUEL François	SURREL Benoîte	
OCTOBRE	05	FAURE Marcellin	ROYET Françoise	
NOVEMBRE	23	REVIRON Claude	LIMOSIN Marie	
	--	CARROT Claude	BESSARD Marcelline	



1757	JANVIER	09	CHEUCLE Jacques	BEAL Catherine
		11	DUPLAY Pierre	QUEIREIRON Anne
		25	REY Jean	LIMOSIN Catherine
FEVRIER	01	ROBIN Julien	GONIN Isabeau	
	08	SABOT Claude	CHOVIN Antoinette	
	--	SALTRE Marcellin	MALET Anne	
	--	PISOT Pierre	PICHON Marguerite	
	--	JACQUEMARD André	COLOMBET Catherine	
	15	SABY Claude	MATHEVET Claudine	
	--	ABRIAL Pierre	ODIN Anne	
JUIN	02	PONCET Pierre	JERPHANION Marie	
SEPTEMBRE	13	DUPLAY Barthélemy	DURANTON Jacqueline	
	27	GEISSAN Marcellin	MARCONNET Marguerite	
OCTOBRE	18	BOSC Laurens	VERNE Marie-Agathe	
NOVEMBRE	08	LIMOSIN Marcellin	COLLARD Marie	
	22	ROMEIER Jean	CHALENCON Marie-Anne	

1758	JANVIER	10	MOURIER Denis	PREBET Catherine
		--	FREYCENON Barthélemy	RAMOUZET Catherine
		17	ROMEIER Jean	MASSARDDER Marie-Anne
		--	LAURENSEN Claude	BEAL Marie
		--	LIOGIER Claude	FOURNEL Marcelline
		27	BOUTEIRE Jean	MOGIER Marie
	31	CHOMARAS Pierre	BARDEL Marcelline	
FEVRIER	06	BERNARD Laurens	ALLARD Antoinette	
	07	JANUEL François	MASSON Anne	
AVRIL	11	MASSARD Claude	CHOVIN Marie	
	25	OULLION Claude	SALTRE Catherine	
	30	JERPHANION Pierre	SABATIER Claudine	
	--	BEISSAN Jacques	VIALON Marie-Agathe	
MAI	30	MONMEA Marcellin	LIONET Louise	
	--	MONMEA Jacques	PEYRON Louise	
JUILLET	12	HERITIER Jean	GRANJON Claudine	
OCTOBRE	03	VERNE Jean	RASCLE Louise	
	10	MOGIER Jean	BERGER Louise	
	24	DEVILLE Gaspard	COLOMBET Marie	
	31	CUSSINEL Marcellin	VERDIER Marguerite	
NOVEMBRE	06	JUORGET Gabriel	BERNAUD Marie-Anne	
	14	REVOLON Charles	PERILLON Marie	
	28	ROUSSET Antoine	COUTENSON Marie-Magdeleine	



1759	JANVIER	09	MOURIER Vital	GARDON Antoinette
		--	ROUCHOUSE Jean-Antoine	OULLION Magdeleine
		--	... ? Etienne	HERITIER Marie-Anne
		--	JOUBERT André	PRORIOI Françoise
		--	BOURGEAT Jean	B... (BARLET?) Jeanne
		23	REVIRON Marcellin	COUTUTREER Antointte
		--	VACHER Mathieu	BOUGEAT Anne
		--	SALTRE Jean	REVIRON Marguerite
		30	MARGNHEC Gabriel	GAUCHER Anne
	FEVRIER	13	MOGIER Etienne	CHODIER Marie
		--	COURBON Claude	FRAISSE Catherine
		20	CURSIER Antoine	BARLET Catherine
		26	DUBLAIN Jean	MOLIN Catherine
		27	CARROT Benoît	CHALAVON Antoinette
	MAI	29	REBOUIL Jean	SOULIER Louise
	JUIN	19	SALTRE Joseph	JUGE Marie
	JUILLET	12	BAILLARD Joseph	CHAVANON Isabeau
	AOUT	21	DE GRANOUILLET Jean	CHAVANON Catherine
	SEPTEMBRE	11	GRAS Joseph	RAVEL Anne
		--	BONTANS Jean	SALTRE Gabrielle
		18	TOURON André	DELORME Marie
	OCTOBRE	23	DURIEU Jacques	GAY Claudine
	NOVEMBRE	13	VACHER Guillaume	GAY Jeanne-Marie

1760	JANVIER	08	MIRAMAND André	PEYRONON Catherine
		15	MOGIER Claude	GAUCHIER Anne
		29	LIMOSIN Mathieu	MALESCOURS Marie
	FEVRIER	05	DURANTON Jean	FAURE Marguerite
		--	GOUTTON Claude	REVIRON Marie
		12	BOYER Antoine	CARROT Christian
		14	GAUCHER Antoine	COLANGE Antoinette
	AVRIL	29	CORNILHON Louis	LIMOSIN Marie
	MAI	08	GUILHAUMON Pierre	PRORIOI Françoise
		--	REYMOND Jean	RASCLE Catherine
	JUILLET	08	DURAND Pierre	CHIEZE Marie
	SEPTEMBRE	11	MERLE Michel	LIMOSIN Marcelline
	NOVEMBRE	11	EXBRAYAT Pierre	FRAISSE Marie
		18	VEROT Claude	BARALON Catherine



1761	JANVIER	07	FAYOLLE Georges	MORET Marie-Anne
		13	VITAL Josephh	DIGONET Anne
		18	(et non 8) TAVERNIER Jean	RAVEL Anne
		--	VIALARD Gabriel	SALICHON Laurence
		22	JACQUET Etienne	HERAUD Jeanne-Marie
		--	FREYCENET Marcellin	LIOGIER Catherine
	MARS	31	ROYER Antoine	TITAUD Marguerite
	AVRIL	07	BERGER Blaise	FAYON Anne
21		RAVEL Antoine	LIMOSIN Claudine	
	MAI	03	OLIVIER Vital	PRORIOL Catherine
05		CHAMBONET Blaise	FAVIER Magdeleine	
09		TOURON André	MIRAMAND Anne	
26		MOGIER Jean	PLOTTON Antoinette	
--		COTTEY Jacques	MATTON Marie-Anne	
--		JULLIEN Claude	VASSAL Françoise	
--		PERRAR Alexis (Pierre†)	CHAVANON Isabeau vve	
		--	RONGIER François	BAILHARD J. Joseph PETIT Anne
	JUIN	30	ROYER Jean	FAURE Marguerite
--		MOSNIER Jean	VIALON Marguerite	
--		DECROIX Joseph	QUITTAUD Marie	
	JUILLET	19	COMBE Louis	SABY Catherine
21		HERITIER Marcellin	GAUCHER Marguerite	
	AOUT	25	MONCHOVET Antoine	GEZIN Claudine
	SEPTEMBRE	08	FOURNERON Barthélemy	EXBRAYAT Jeanne
--		VARILHON Pierre	MOLIN Jeanne	
	OCTOBRE	01	DURANTON Benoît vf	FURNON Anne
			BONNEFOY Isabeau	
06		MOLIN Pierre	ROBIN Marie	
		--	MOGIER Marcellin	GIDROL Jeanne
	NOVEMBRE	12	LIMOSIN André	PERRET Marie
17		GUILHAUMON Mathieu	CHEZE Jeanne	
24		FAURE Michel	MAZET Marie	
--		PIAT Pierre	GAY Marie	
<hr/>				
1762	JANVIER	10	FOURNEL Antoine	DESPINACES Marguerite
		12	GARNIER Marcellin	PAGUE Anne
		--	ODIN Claude	FREICENON Anne
		--	CHEUCLE Pierre	ARCHER Catherine
		19	SOULIER Pierre	BERNARD Agathe
		22	JOUBE Claude	CHOMARAS Magdeleine
		26	DURAND André	PREYNET Marie
	FEVRIER	02	ROZIER Jean	MOURIER Magdeleine
04		FRAISSE Mathieu	ROBIN Anne	
09		CHAMBOVET Pierre	BRUN Jeanne	
--		MONMEAT Jean	PRAT Marie-Anne	
16		PREBET Marcellin	SABY Catherine	
--		COLOMBIER Jean	BOURRET Catherine	
22		ALYROL Claude	VEYSSERIE Roze	
23		COLOMBET Grégoire	FAURE Jeanne	
		--	LIMOSIN François	PICHON Claudine

1762	AVRIL	20	GEISSAN Mathieu	FONTANEL Marie
	MAI	04	RAVEL François	JULLIEN Catherine
		11	GUILHAUMON Marcellin	GARNIER Marie-Anne
		18	PONCERY Pierre	RAVEL Marie-Agathe
		25	PRORIOI Pierre	FAURE Agnès
		--	SABY Marcellin	MEASSON Marguerite
	JUIN	06	VIALETTON Mathieu	GUILHAUMON Marie
		22	FAYOLLE Jean	RASCLE Marie
		29	CUSSINEL Jean	LUMINET Marie
	AOUT	03	GEORGE Gabriel	BONTANS Marcelline
		24	BERNARD Pierre	FOURNEL Isabeau
	OCTOBRE	19	CREPON Claudée	MOGIER Anne
	NOVEMBRE	15	CHOL Raymond	DURIEU Claudine
		23	JULLIEN Gabriel	PORTE Catherine

1763	JANVIER	11	MOURIER Marcellin	MATTON Marcelline
		--	MOURIER Jacques	CUERQ Anne
		--	GUILLAUMON Gabriel	GAGNAIRE Marguerite
	FEVRIER	01	MOGIER Antoine	BONNEFONT Claudine
		08	GEISSAN Ceriey	SALICHON Catherine
		--	CIVIER Jean	MARTIN Anne
		14	THOURON Jean	BRUN Anne
		19	LAURENSON Mathieu	RAVEL Anne
		26	BOUCHARDON Michel	BROSSIER Marie
	MAI	31	MARCONNET Jean	GUILLAUMON Claudine
		--	SARTRE Jean	DUBOS Fleurie
	JUIN	07	SIMAND Jean	DESQUEMIE Anne
		17	OULLION Marcellin	VIGIER Catherine
		27	FERRATON Denis	MONCHAL Anne
	AOUT	09	PRORIOI Jean-Pierre	VASSAL Françoise
		--	EXBRAYAT Mathieu	MOURIER Claudine
		--	FOURNEIRON Jean-Pierre	GRANGER Jeanne
		23	FAVERJON Jean-Baptiste	GEISSAN Anne
	OCTOBRE	04	PIAS Antoine	ROMEIER Colombe
		24	ROMEIER Jean	PELISSIER Anne
	NOVEMBRE	15	MIRAMAND Pierre	FOURNEL Marie
		--	LIONET Gabriel	GROUSSET Claudine
		--	REVIRON Jean	LARGERON Anne



1764	JANVIER	08	MIRAMAND Claude	FAURE Anne
		17	SABOT Jean	RABEIRIN Catherine
		24	CHARITAT Antoine	LYONNET Gabrielle
		21	CHOVIN Jean	GARDON Marguerite
		31	SABOT Jean	JANISSET Jeanne
	FEVRIER	07	VASSAL Claude	COTTIER Catherine
		14	ROUCHON Pierre	LIMOSIN Marguerite
		--	DECELLIERES Gabriel	MEASSON Anne
		--	DELEAGE Jean	MOURIER Gabrielle
		07?	FAURE Pierre	VERDIER Jeanne
		14	MOURIER François	GAUCHER Catherine
		21	PETIT Nicolas	SABY Jeanne-Marie
		--	FERRAND Jean	REY Claudine
		--	PIAT Vital	MOREAU Marie-Anne
		--	TOUCHE Jean	CHARROIN Marianne
		28	ALIROL Claude	BOURSIER Charlotte
		--	COLOMBET André	TAVERNIER Claudine
		--	MOGIER Jean	REVIROU Agnès
		--	RABEIRIN Claude	MALESCOURS Marguerite
		--	CURSIER Jean	... ? (de St. Pal).
	MAI	22	LIMOSIN Jean	LIMOSIN Marguerite
	JUIN	12	DEPRAS Benoît	TAVERNIER Anne
		--	LIONET Benoît	ROMEIER Agnès
		19	GAILHARD François	BOURGIER Marie-Anne
	JUILLET	10	SAUVINEL Claude	CHOMETTON Anne
	AOUT	27	POINAS Pierre	PEYTAVI Anne
		28	DELEAGE Mathieu	BERTRAND Marcelline
	OCTOBRE	11	BADIOU Jean-Louis	BROUSSET Jeanne
	NOVEMBRE	27	COLLARD Pierre	CHALAVON Louise
<hr/>				
1765	JANVIER	08	POINAS Marcellin	BOUTTE Vitale
		23	LORRAIN Dominique	ROBECQUE Marie
		--	VERNE François	MOINE Claudine
		29	VIGIER André	PEIROCHE Isabeau
	FEVRIER	05	JAMON Charles	COLOMBET Claudine
		--	PETIT Joseph	PAYVEL Agathe
		--	MOGIER Marcellin	PAGUE Marthe
		12	SALTRE Jean	GIRY Anne
		--	ROUSSET Joseph	CIVIER Agnès
		--	BERTHEAS Jean	DECROIX Catherine
		18	DURANTON Louis	FAURE Catherine
		--	FAURE Claude	PEYTAVI Marcelline
	AVRIL	30	GRANGER Charles	DRIAT Jeanne
	MAI	05	TOUCHE Marcellin	EXBRAYAT Magdeleine
	JUIN	25	COTTEY Pierre	MOURIER Benoîte
		--	ROBERT Antoine	MOURIER Anne
		--	DEGEORGE Claude	DURANTON Catherine

1765	SEPTEMBRE	10	DEMORE Vital	PONCET ? Catherine
	OCTOBRE	08	BADARD Joseph	POINAS Catherine
		--	BONTANS Christophe	MASSON Claudine
		--	CHEZE Claude	GAUCHER Anne-Marie
		15	PLOTTON André	GRANGER Jeanne
<hr/>				
1766	JANVIER	07	COLOMBET Claude	DUPLAY Claudine
		--	HERITIER Jean	GUILLAUMON Marguerite
		--	SABOT Jean	DINAT Jeanne
		28	ROBIN Julien	BERNARD Agathe
	FEVRIER	03	FAURE Jean	CHEUCLE ? Jeanne
<hr/>				
1767	JANVIER	08	MEYLIER Pierre	PREYNAT Marianne
		--	RAVEL ...	CELLE Marie-Anne
	JUILLET	30	LE NOIR Joseph-Antoine	VIGIER Anne
	AOUT	31	HAUTIN Gabriel	ROYET Catherine
	SEPTEMBRE	15	CHOL Raymond	LOUISON Marguerite
	OCTOBRE	13	LIMOSIN Pierre	LUMINET Isabeau
	NOVEMBRE	02	SABY Marcellin	REVIRON Marie-Agnès
		10	BARDEL Claude	CORNILLON Marie
		17	MONPABOL Jacques	ROMEIER Marie
		24	FOURNEL Jean-Pierre	CHALAVON Gabrielle
<hr/>				
1768	FEVRIER	09	LIOGIER Marcellin	OLIVIER Marianne
		15	BEAU Charles	OTIN Françoise
		--	CHYBOLON Benoît	OTIN Marianne
	AVRIL	12	BLANC Jean	ROUX Catherine
	MAI	03	RAVEL Jean	CHOMETON Jeanne
		--	VERDIER Grégoire	THYOLIERE Anne
		--	DUSUC Michel	CHALENDAR Marie-Anne
	JUIN	28	BOUTE Jean	VIGIER Marianne
	SEPTEMBRE	11	PETIT Jean	JACQUEMARD Claudine
		12	GUILLAUMON Jean	JANUEL Catherine
		13	VERDIER Marcellin	DURAND Claudine
	OCTOBRE	04	DULAC Jean-Louis	DEECHARBONNEL Anne-Elizabeth
		06	BERTOLAT Mathieu	ROLLY Catherine
		--	RAVEL Barthélemy	BLANCHARD Louis
		18	FAURE Jean	MONISTROL Catherine
		27	BLANC Vital	PLOTON Antoinette
				PELISSIER Marianne
	NOVEMBRE	08	BOURGIER Vital	VERDIER Marie
		15	COLOMBET Mathieu	RABEYRIN Marcelline

1769	JANVIER	10	CHÓULA Guillaume	RAVEL Anne
		--	JOUSSERAN Claude	FRERE Jeanne
		--	LAURENSON Marcellin	BLANCHARD Marguerite
		--	GUILLAUMON Jean	BOUTE Louise
		17	DUMAS Jean	CHOULAT Jeanne
		--	DURANTON Jean-Baptiste	DUPLAT Jeanne-Marie
		24	LARGERON Jacques	OUILLOON Catherine
		--	BERNARD Claude	GARNIER Marguerite
		31	VERJAC Jacques	SAMUEL Marie
		--	FOURNIER Barthélemy	TAMIER Claudine
		--	MARTIN ? Jean	DECROIX Catherine
		--	MOLIN Pierre	MEALONIER ? Catherine
		--	DURIEU Claudé vf	LIMOSIN Fleurie
			LIONET Antoinette	
	FEVRIER	07	MOURIER Jean	VEROT Ursule
	MAI	09	GAROUNAIRE Joseph	PESTRE Marguerite
		30	DORET Jean	BONNET Justine
	JUILLET	04	TURAUD Jean-Marie	CORNET Jeanne
	SEPTEMBRE	26	PIAT Benoît	VIGIER Louise
	OCTOBRE	03	MOGIER Jean	CARROT Catherine
		10	LYONET Jean	REY Marie
		24	DELOLME Barthélemy vf	BAYON Claudine vve
	NOVEMBRE	21	LIMOSIN Pierre	TAVERNIER Marianne
<hr/>				
1770	JANVIER	23	RAVEL François	... ?/ +Pierre et J. M. CHAPPA (St. Julien du Pinet)
		30	PISOLS Pierre ?	PEYRARD Catherine
		--	(ou 31) ... ? / +Marcellin	... / +Barthélemy (Rivoire-Haute)
	FEVRIER	06	FRERE Jacques	LAURENSON Marianne
		13	GIRAUD Denis	VERDIER Alix
		--	ALARY Guillaume	LOUDIN Marguerite
		20	LAURENSON Marcellin	ROBIN Marguerite
		--	CHEUCHES ? Jacques	COULARD Marguerite
		--	LARGERON Jean	CHEUCLE Thérèse
		22	BLANCHARD Jean	VALORGUE Barbe
		--	JANISSON Thomas	GIBERT Marianne
	MAI	15	JERPHANION Gabriel	ROUCHON Anne-Marie
	JUILLET	23	DEPEYRE DENIS	CARROT Marianne vve PREYNAS Pierre
	AOUT	09	HERITIER Pierre	COURBON Marie
		15	MARCONNET Jean	CHALAVON Marguerite
	OCTOBRE	06	BARBERIN Claude	BERGER Isabeau
	NOVEMBRE	06	MONISTROL Pierre	BONTEMPS Agathe
		--	FERRANT Benoît	DUPUIS Anne
		--	GARONAIRE Jean-Pierre	GUILLAUMON Jeanne
		19	RAVEL Marcellin	BONTEMPS Louise

1771	JANVIER	08	GOUTON Claude	GAUCHIER Marie
		--	MOLLIN Jean	GUILLAUMON Marie
		--	FAVIER Blaise	EYRARD Marie
		22	BOUTE Claude	DEPRAS Louise
		--	PETRE Claude	SAUMET Marguerite
	FEVRIER	05	DUBOS Jean-Paul	BERGER Catherine
		12	BENOIT Jean	CHEUCLE Anne
	AVRIL	09	VEROT Jean	COLOMBIER Anne
	MAI	14	CHOMETON Jean	QUIOC Marie
		29	BERNARD Jean	BERNARD Marie-Agathe
	JUIN	11	ROUCHOUSE Louis	CARROT Marie
		--	CHEUCLENC Jacques	EYRARD Marie
	SEPTEMBRE	10	LAURENS Jean	GIDROL Mariette ?
		11	GARONAIRE Claude	DELHOMME Marguerite
	NOVEMBRE	05	NEYRON Pierre	GAILHARD Marguerite
		12	GUILLAUMON Mathieu	GRANGER Claudine
		19	ROUCHOUZE Barthélemy	JACQUEMARD Anne

1772	JANVIER	07	RORY Antoine	BONNEVILLE Anne
		14	ODIN Henry	GAGNIAIRE Marguerite
		--	CHEUCLEN Nicolas	GAY Antoinette
		28	CHEYNET Marcellin	VERJAC Anne
	FEVRIER	04	MARTIN ... (Tence)	MIRAMAND Claudine
		--	BLONDAIN Antoine	MAZET Françoise
		--	GUILLAUMON Pierre	ALARY Claudine
		11	SALTRE Barthélemy	LARGERON Marie
		18	MONIER Jean *	CREYRON Marcelline *
		--	LAURENSON Mathieu vf RAVEL	FAURE Jeanne
		--	TAVAUD François	AUBERT Marguerite
		25	PRORIOL Mathieu	GARDON Marguerite
		--	GUILLAUMON Claude	RABEYRIN Catherine
	MARS	02	BAURT ? Théodore- CHAVANON ? vf	FAVIER Marguerite-BERTON DU FROMENTAL Magdeleine
		--	ROBIN Jean	BARBIER Marie
		--	GRALION Laurent	RABEYRIN Denise
		--	DUTREUIL Antoine	MORIER Laurence
	MAI	17	MOURIER Pierre vf REVIRON Jeanne	LIMOSIN Magdeleine
		18	MOURIER Mathieu	BLANCHARD Anne
	AOUT	04	CHAMBOVET André	DURIEU Marguerite
	SEPTEMBRE	01	REVIRON Jean	TAVERNIER Marguerite
	NOVEMBRE	17	CHAMBOUVET Pierre	LAULANIER Marianne
		--	COLOMBIER Barthélemy	MARTEL Agathe
		--	MOURIER Benoît	GIDROL Anne

* Le même jour, mariage GER (? GAY) Jacques et BOURG Anne.
Voyez la reproduction de cette page en tête de cette 4e partie de répertoire.

1773	JANVIER	12	DE CHARBONNEL Benoît- Michel	DE CHARBONNEL Etiennette ? (cf. au 26)
		--	BOUTE Pierre	JULIEN Marie
		26	VERJAT Claude	JERPHANION Alix
		--	DE CHARBONNEL Benoît- Michel	DE CHARBONNEL Etiennette (cf. ci-dessus)
		--	PETIT Joseph	DECELLIERES Jeanne
	FEVRIER	12	(et non JANV) ?)	
			SABOT Antoine	GAROUNAIRE Marie
		09	BLANCHARD Jean	MOURIER Marguerite
		?	MOGIER André	GAILLARD Anne
		16	TAVERNIER Claude	BERNARD Catherine
	MAI	04	MONTPABOL Bathélemy	CHALAVON Marie
	JUIN	10	GUILLAUMON Mathieu	GRANGER Marie
		22	ESPACH Augustin	PAGUE Marguerite
	JUILLET	27	BARTHELEMY Benoît	MARTIN Isabeau
	AOUT	31	EXBRAYAT Mathieu	BONNET Marie-Anne
	SEPTEMBRE	07	DUBEUF Jean-Baptiste	HERITIER Jeanne
		14	PETIT Jean	LIOGIER Jeanne
	NOVEMBRE	25	TAMIEN ? Jean-Baptiste	DELORME Elisabeth

1774	JANVIER	10	CERVIE ? Claude	HERITIER Benoîte
		11	MOURIER Pierre vff	TITAUD Marie
		--	DECROIX Jacques	BOUTHEIRE Marguerite
		25	ROBERT Michel	DUBOS Françoise
		--	TAYSSIER J. Claude	MIRAMAND Marianne
		--	CHAMBONNET Jean	ROMEYER Isabeau ?
	FEVRIER	01	VIALATTE Etienne	MOURIER Catherine
		--	VACHER Raymond	CORNILLON Magdeleine
		08	REY Barthélemy	GRANGER Antoinette
		16	GIRAUD Marcellin	DE NAVES Marguerite
	AVRIL	12	PRORIOI Pierre	LOUDIN Jeanne
	MAI	11	COLLET Claude	PEYRON Anne
		31	GAUCHER Marcellin	CARROT Anne
	JUIN ?	07	DUBOS Gabriel	BOUCHARDON Marguerite
		--	FAURE Barthélemy	ROYET Marie
	SEPTEMBRE	13	BARJAC Barthélemy	DUTREUIL Jeanne-Marguerite
		20	BARLET François	DAURELLE Antoinette
	OCTOBRE	04	RAVEL Mathieu	VACHER Jeanne
		10	ROYET Hilaire	GIRAUD Fleurie
		--	COUTANSON Vital	GAUCHER Claudine
		18	BERAUD Charles-Gabriel	PEYRACHON Marie
		20	FRAISSINET Antoine	PIAT Louise
	NOVEEMBRE	21	FAURE Guillaume	CHEUCLE Jeanne-Marie
		--	CHEUCLE Claude	BRUNEL ? Marie
		--	REVIRON Jacques	MAHE / YLAGE ? Marie
		--	FUWELLE Jean	PETIT Catherine

1775	JANVIER	16	DUPLAY Marcellin	MARGOT Claudine
		24	ROBECQUE Pierre	ODIN Suzanne
		31	MARCONNET Jean vf	MOURIER Marie
			GUILLAUMONT Ursule	
FEVRIER	05	JACQUEMARD André	SOULIER Catherine	
	07	MOGIER Pierre	LIMOUSIN Gabrielle	
	14	DECROIX Jean	VASSAL Marianne	
	21	RABEYRIN Jean	CHAUVIN ? Marguerite	
MAI	16	RAVEL Jean	LAURENS Fleurie	
	30	MOURIER Nicolas-Antoine	CARROT Marie	
	--	MONCHOUVET Sébastien	FARISSIER Marie-Magdeleine	
AOUT	01	MARCONNET Jean	GAUCHER Marie	
SEPTEMBRE	19	LOLIVE Henri	TRANCHARD Benoîte	
OCTOBRE	02	ODIN Jean	GROSSET ? Françoise	
	09	?		
	08	MORET Marcellin	DECOLOM Marie-Françoise vve	
	10		DUPUY Joseph	
--	DECROIX Gabriel	COUSTILLE Marie		
NOVEMBRE	14	GARDON Louis	BERNARD Elisabeth	
	--	BORIE Jean	DUMAS Marguerite	
	--	BERNARD Antoine	MOURIER Jeanne	
	21	LAURENSON Jean	LACOMBE Louise	

1776	JANVIER	09	TOUCHE Claude	PETIT Anne
		--	MONIER Louis	LIMOUSIN Marguerite
		16	DUPUIS Michel	CHOMETTON Isabeau
		23	ESPACH Jean-Paul	ROYET Marie
		--	GAILHARD Jean	SABATTIER Marianne
		--	CHOL Raymond	SABOT Françoise
	30	GIBERT Benoît	ROUSSET Françoise	
	FEVRIER	06	DECLERE ? Michel(Firminy)	MOURIER Marianne
		--	RAVEL Claude	PIAT Françoise
		13	COTTEY Jacques	BARTHELEMY Marie
AVRIL	23	REPARET Alexandre	MORET Catherine	
MAI	04	ROSSANS ? Antoine	ROUSSET Marie	
	07	CIVIER Mathieu	JACQUEMARD Françoise	
	--	CHOVIN Jacques	BARLET Anne	
	--	CHAMBOVET Jean	DURENTON Claudine	
	19	THOMAS Jean	TRANCHARD Marie	
JUILLET	02	BARLET Jean-François	RABEYRIN Louise	
	09	BORIE Jacques	VERNE Anne	
	30	CHACOURNAC François	PEITRE ? Marianne	
SEPTEMBRE	17	CHOLLET Benoît	CHOMETTON Benoîte	
	24	GEYSSANS Ciriéi	VASSAL Marie	
OCTOBRE	08	DRIOT Antoine	LIMOSIN Catherine	
	29	DURIEU Jacques	GOUTTON Benoîte	
NOVEMBRE	05	ROMEYER Vital	GUINAN Antoinette	
	26	DUMAS Joseph	GIDROL Anne	
	27	BERNARD Marcellin	BABRIN ? Marianne	

QUE FAIRE DU CHATEAU DE MONISTROL ?

Philippe MORET

MARS 1987

La plus grande partie du château des Evêques du Puy à Monistrol-sur-Loire va, d'ici quelques mois, se trouver libérée de l'Hôpital rural qui l'occupe depuis le début du siècle (1). La question de l'emploi qui peut en être fait se pose donc. Il est temps d'y réfléchir; on peut le faire encore en toute liberté d'esprit.

La présente note n'a pas d'autre objet que de participer à cette réflexion nécessaire. Elle ne prétend pas offrir la solution; elle en évoquera même plusieurs. Elle voudrait surtout faire partager une conviction: plus encore qu'un "patrimoine" à "préserver", son château peut devenir pour Monistrol un atout-maître. Ce n'est pas une charge; c'est une chance.

De prime abord, nous avons du mal à l'imaginer. Clos sur lui-même depuis la Révolution, le château est pour ainsi dire sorti de la conscience de la ville - sinon comme objet de nostalgie. Ouvert sur l'extérieur, rendu en quelque sorte "public" (fût-ce en partie seulement), il pourrait redevenir ce qu'il fut pendant des siècles: une référence de notre vie collective, un élément essentiel de l'identité de notre cité. Il pourrait en outre devenir un pôle attractif, un point fort de notre développement.

Actuellement au contraire, cet édifice prestigieux est, il faut bien le dire, un pôle répulsif. On n'y entre pas, si l'on n'est jeune élève ou vieil infirme. Il est même difficile de s'en approcher, d'en faire le tour: on gêne. Le château est une silhouette, un fond de décor, un sujet de carte postale - mais il décourage la curiosité.

Il est significatif que ce monument si intimement lié à l'histoire du Velay n'ait été l'objet d'aucune étude sérieusement documentée, d'aucune description architecturale. C'est comme s'il n'existait pas. On en parle dans les livres comme d'une merveille disparue...

1) Rappelons que l'autre partie (grosse tour, aile est, une partie de l'aile sud) est un élément de l'ensemble des bâtiments d'un établissement scolaire privé.

Les éléments d'une séduction

Or le château est bien là. Sa beauté, sa séduction ne demandent qu'à revivre. La plupart des éléments en sont demeurés intacts. En tout cas rien n'a été commis d'irréparable.

Le château, c'est d'abord un bâtiment dans un environnement: ici, une masse adossée à la ville, bien distincte mais sans rupture, et liée par terrasses et parc aux vastes perspectives du panorama. Cette double relation à la ville et à la campagne a conservé son caractère. Certes, l'"Enclos" de Mgrs de Béthune ou de Galard a été réduit par les lotissements privés et diverses emprises publiques. Mais l'essentiel subsiste. Les "allées du château" conduisent toujours de l'ancien couvent des Capucins jusqu'au parc; des abords immédiats du château, on garde des vues étendues et dégagées; les bâtiments jouissent d'un recul suffisant, de tous les côtés. Une utilisation publique des parties libérées du château permettrait de relier la terrasse supérieure et les promenades de l'ancien parc, restituant quelque unité à ce qui subsiste de l'ensemble.

L'aspect extérieur des bâtiments n'a pas beaucoup changé depuis le dix-huitième siècle. C'est vrai de la façade nord, avec ses deux tours, le corps de logis intermédiaire, les deux doubles rampes - un ensemble exceptionnel. C'est vrai de la longue et classique façade ouest, animée par ses deux avant-corps et malgré la verrue d'un petit bâtiment adventice. C'est vrai de la façade sud, composite et charmante. C'est vrai de la façade est - d'un classique austère - que le léger rehaussement de l'étage sous combles n'a pas trop abîmée, bien qu'on doive regretter la suppression du fronton; mais l'ordonnance des ouvertures paraît intacte.

L'intérieur est naturellement ce qui a le plus souffert des utilisations successives et de l'incendie de 1909. Mais en somme beaucoup moins qu'on n'aurait pu le craindre.

Les deux tours, le grand vestibule qui va de la galerie reliant les tours jusqu'à la cour intérieure, l'escalier monumental, avec sa cage de nobles proportions, ses degrés de pierre, la superbe rampe de fer forgé que le ferronnier Miramand fit pour Mgr de Galard, - toute cette partie nord forme un ensemble de grande qualité. La grosse tour comporte sur quatre niveaux des salles rondes impressionnantes, dont l'une conserve une cheminée haute,

d'un beau style Renaissance, ornée de trois médaillons sculptés portant soit le chiffre soit les armes de Mgr Antoine de Sennecterre et la date de 1578. Pratiquement inconnue, elle est sans équivalent dans le Velay.

Les autres parties du château ont été davantage banalisées par leur utilisation. La plupart des éléments du décor ont disparu, mais pas tous. La distribution générale a été en grande partie respectée. Du reste, le fait que les bâtiments aient constamment servi a eu des avantages. Ils sont dans un très bon état d'entretien.

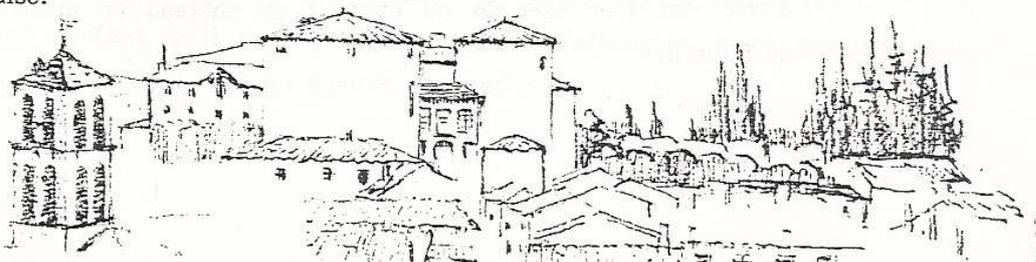
L'ambition est possible

Rêvons un peu. Imaginons un instant le château de Monistrol meublé comme La Rochelambert ou Saint-Vidal: les touristes y afflueraient-ils en moins grand nombre ? Imaginons un festival annuel de musique de chambre: ne pourrait-il pas lui offrir un cadre prestigieux ? Imaginons un musée spécialisé, cherchant à attirer un public venu de loin: ne lui apporterait-il pas un "plus" qui en assurerait le succès ?

Il faut se convaincre que cet édifice peut se prêter à de grandes ambitions. Il ne suffit certes ni à les définir ni à les soutenir. Mais il doit nous inviter à les rechercher, sans nous limiter aux besoins propres à Monistrol.

Insistons sur un avantage de situation. Le château n'est pas un édifice isolé, comme tant d'autres, dont le touriste doit s'éloigner dès qu'il a terminé sa visite. Il n'est pas pour autant engoncé dans le tissu serré d'une agglomération: château de ville, il reste une "maison de campagne" comme il l'était pour nos évêques au 18ème siècle. Ainsi Monistrol peut servir son château comme son château peut servir Monistrol. S'il devenait un fait touristique, la ville n'aurait pas de mal à s'organiser pour l'accueil.

Il faut enfin être prêt à exploiter la position géographique de Monistrol: elle lui permet aussi ^{bien,} d'insérer le château parmi les lieux forts d'un tourisme surtout estival (c'est Monistrol "porte du Velay") que de jouer la carte permanente de la proximité du bassin stéphanois, voire de l'agglomération lyonnaise.



Soigner l'écrin

Naturellement, la mise en valeur du château (quel que soit le contenu de ce contenant) pourrait et même devrait s'appuyer sur une politique "touristique" d'ensemble.

Aujourd'hui, sur le plan du tourisme, Monistrol n'est rien d'autre que son camping. Il pourrait être davantage. En soignant l'écrin dans lequel se présente le château.

Notre ville dispose de quelques atouts. Ils sont modestes, mais réels. Ils n'ont pas été mis en valeur jusqu'ici; et peut-être en effet, sans le "clou" du château, cela ne valait pas la peine de soigner le spectacle...

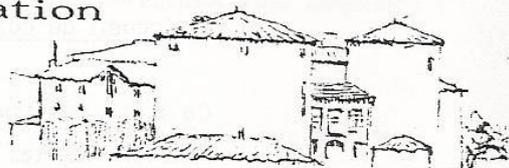
Quels sont ces atouts, en dehors du château lui-même ?

- le site, avec ses découpages, ses ravins qui mélangent le sauvage à l'urbain et ont permis à chaque quartier de garder sa personnalité;
- un centre ville, l'ancien "bourg", qui conserve la forme tracée par ses murailles disparues; il a encore le cachet d'ensemble du 18ème et du 19ème siècles, avec ici et là des détails plus antiques;
- les façades austères de deux couvents du 17ème siècle, en parfaite harmonie de style avec le château, et de plus liées à lui dans la composition urbaine;
- une église dont l'ensemble est un peu décousu, mais qui ne manque ni de charme ni d'intérêt;
- des oeuvres d'art exceptionnelles et accessibles (les Vaneau de la chapelle des Ursulines).

Il ne faudrait pas grand chose pour mettre tout cela en valeur: une signalisation des rues et des édifices qui fasse un peu plus "ville d'art" que l'actuelle; un crépi plus pimpant pour l'église; beaucoup de vigilance à l'égard des permis de construire dans l'ancien bourg; l'aménagement de promenades (par exemple du camping au château en passant par les côtes de Bilhard)

Quatre formules d'utilisation

1) Le château des Monistroliens



Avant d'aborder des utilisations plus ambitieuses, il convient de prendre en compte un certain nombre de besoins propres à la vie collective de Monistrol.

Le transfert de la Mairie au château doit sans doute être écarté. La commune a beaucoup investi sur le bâtiment actuel. Compte tenu de l'étendue et de la géographie du territoire communal, la Mairie est plus accessible sur l'ancienne Nationale qu'elle ne le serait au château.

Toutefois, la Mairie pourrait trouver au château ce qui lui manque actuellement: une salle des mariages moins banale, une salle d'honneur digne de notre ville. Il y aurait la "mairie de travail" et la "mairie de fête", la mairie de cérémonie...

On pourrait y installer également le syndicat d'initiative, ce qui assurerait une relative permanence d'occupation.

Le château peut servir aussi à la vie sociale de Monistrol:

- sans parler de "maison des associations", celles-ci pourraient y trouver à la fois quelques salles de réunions qui ne leur seraient pas affectées en propre mais seraient disponibles selon un calendrier concerté, et des locaux plus petits pour leurs permanences ou leurs archives;
- les salles du rez-de-chaussée se prêteraient fort bien à des locations pour réceptions, source d'un revenu appréciable.

Enfin, un musée historique de Monistrol trouverait naturellement sa place au château: il évoquerait l'histoire du bâtiment et de ses occupants, les Evêques du Puy. Il s'élargirait à celle de la ville et de sa région.

Ce mode d'utilisation est simple à concevoir. Il n'est pas forcément simple à gérer (ainsi du musée si le bénévolat ne pouvait en assumer une partie). Le château servirait les Monistroliens. Il serait devenu "leur" château. Mais il est douteux qu'il devienne ainsi le pôle d'attraction qu'on imaginait plus haut. Pour cela, il faut lui ajouter un "plus".



2) Accueil de colloques, séminaires, journées d'études, etc.

Ce n'est pas une idée originale et dans ce domaine la concurrence est forte. Mais les cartes de Monistrol et de son château sont jouables. La proximité de la région stéphanoise et lyonnaise est à cet égard un atout important. Elle rend possible une utilisation sur toute l'année. Une étude de faisabilité préciserait:

- l'espace nécessaire à cette activité, et dans quelle mesure elle serait compatible avec l'une ou l'autre des utilisations locales évoquées plus haut;

- l'ampleur des travaux nécessaires pour offrir les locaux de travail, la restauration, l'hôtellerie (celle-ci en association éventuellement avec les hôtels existant à Monistrol?);

Vendre de l'espace et du temps pour ce genre de réunions est un métier. Même avec de bonnes données de départ, le succès dépend de la qualité et du dynamisme de l'organe gestionnaire, qu'une convention lierait au propriétaire. Il faudrait donc voir s'il y a des preneurs, et à quelles conditions. Sur la base d'un premier dossier technique, une prospection pourrait être engagée.

L'intérêt de cette formule est évident. La municipalité serait débarrassée d'une bonne part des soucis et des charges de gestion. Les retombées sur Monistrol peuvent être importantes même si elles ne sont pas faciles à chiffrer: notoriété, contacts avec des entreprises diverses, ouverture sur des investissements locaux.

Inconvénients: les locaux consacrés à cette activité ne seraient pas vraiment publics, même s'ils étaient largement ouverts sur l'extérieur. C'est pourquoi il semblerait nécessaire que cette utilisation ne s'étende pas à toute la partie libérée par l'Hôpital, afin qu'une partie au moins du château devienne visitable par tout un chacun.

3) Musée

On a évoqué plus haut l'idée d'un musée d'intérêt local. La Société d'histoire de Monistrol serait certainement prête à prendre la responsabilité de le concevoir et de l'aménager. En fonction de l'espace qui lui serait laissé, il aurait plus ou moins d'ampleur. Du point de vue touristique qui nous intéresse ici, il serait un accompagnement, un enrichissement du château. Il en éclairerait la visite; justifierait un droit d'entrée. Mais il ne serait pas par lui-même un élément attractif.

Peut-on faire mieux ? On peut en tout cas baliser les directions dans lesquelles chercher.

Les locaux sont une contrainte. Ils ne permettraient sans doute pas d'abriter des collections très importantes. Il faut jouer la qualité, l'intérêt, l'originalité.

Un musée, c'est d'abord une idée, un thème. Beaucoup de musées très divers se sont créés en France dans la dernière décennie: c'est dire que les idées ne manquent pas.

L'idée peut être liée au château, à son histoire ou à son style. Mais ce n'est pas obligatoire. Il suffit que le contenu ne jure pas avec le contenant. (Ainsi, on peut voir une belle collection d'outils domestiques traditionnels dans les caves du château épiscopal de Saint-Flour: c'est une bonne idée).

Tentons d'esquisser quelques thèmes qui pourraient convenir à Monistrol:

- l'histoire du Velay: avec une présentation plus synthétique, plus chronologique et plus pédagogique que celles du Musée Crozatier. Mais la situation excentrée de Monistrol n'est sans doute pas la meilleure pour ce sujet.

- l'Eglise catholique: tableaux, statues, objets, costumes, documents écrits peuvent être mobilisés pour présenter soit un aspect de la vie religieuse: les dévotions populaires par exemple; soit une tranche d'histoire: le catholicisme du 16ème au 19ème siècle - pour lesquels la documentation abonde.

- la demeure seigneuriale au 17 et 18ème siècles: mobilier, aménagements, jardins; économie des domaines.

Avec les sujets suivants, le contenu s'écarterait davantage du contenant:

- l'école, l'enseignement: c'est un thème qui peut exciter la nostalgie des adultes et l'amusement des enfants... Il existe d'importantes collections, que l'on pourrait éventuellement solliciter.

- le jouet et les jeux.

- l'histoire de la santé: telle qu'on a pu la connaître dans nos régions; celle des docteurs et des bonnes femmes, des hospices et des rebouteux; les plantes, les sources, les croyances, les pratiques...



- la dentelle et la passementerie.

Chacune de ces idées mériterait d'être creusée. Chacune est une entreprise différente, quant au public, à la nature des collections, au style de la présentation et de l'animation, aux partenaires qu'il faudrait y associer. S'il doit y avoir à choisir entre l'une ou l'autre, ce ne sera pas tant sur leurs mérites intrinsèques que sur leur possibilité de réalisation. C'est-à-dire la possibilité d'intéresser des partenaires, de rassembler le noyau d'une collection et de découvrir la personne capable de mener l'entreprise. Il faudra prospecter large pour avoir une chance de déboucher sur l'une de ces idées... ou sur une autre!

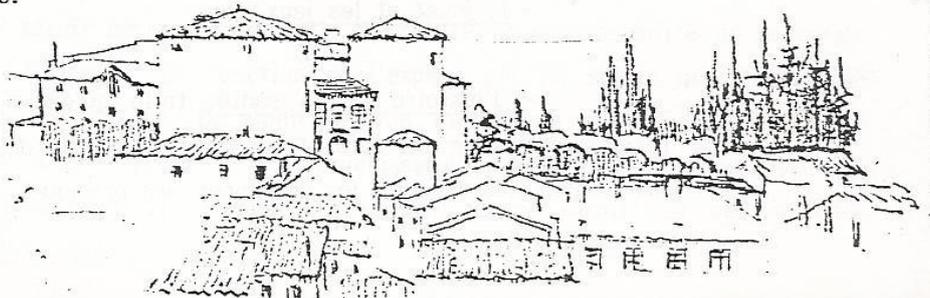
4) Un espace pour expositions et animations

A l'inverse d'un organisme de séminaires ou d'un musée, qui occupent leur espace d'une façon permanente, il s'agirait d'une formule plus souple, ouverte à des utilisations temporaires.

La nature de ces utilisations peut être assez diverse: accueil d'expositions itinérantes, expositions-ventes d'artistes, vente aux enchères, salons d'antiquaires, etc.

En ce qui concerne les expositions temporaires, ne pourrait-on pas proposer aux organisateurs des manifestations estivales présentées au Puy (Musée Crozatier, Baptistère Saint-Jean) une convention qui permettrait de les présenter ensuite (en septembre par exemple) à Monistrol, en totalité ou en partie? Il est vraisemblable que Le Puy ne perdrait presque pas de visiteurs, et que les expositions en gagneraient beaucoup. Ce serait une façon de faire de la décentralisation culturelle pratique, et cela pourrait intéresser le département ou la région.

Mais cette formule aussi suppose une structure de gestion solide et imaginative. C'est elle qui devrait chercher les idées, chercher clients ou partenaires, négocier les contrats, gérer la logistique. Ce pourrait être une "société du château de Monistrol", association 1901 elle-même conventionnée avec l'institution-proprétaire.



Pour la défense du château

Article paru dans la presse le 5.02.88.

20 février 1988

Le château de Monistrol est le plus beau monument de notre ville. Il est intimement associé à son histoire. Il fait aussi partie du patrimoine de la Haute-Loire. Pendant plus de cinq siècles, il fut la résidence personnelle des Evêques du Puy, comtes du Velay. Par sa situation et son architecture, il n'est pas inférieur à d'autres grands châteaux du département qui sont des pôles d'attraction du tourisme.

Pourtant c'est un château méconnu; il est pratiquement fermé au public; il a souffert de ses utilisations successives.

Or une grande partie du château va prochainement être libérée grâce à la construction d'une maison de retraite plus adaptée. Il y a là une occasion unique. Elle doit être saisie.

1. Nous demandons à la municipalité d'explorer activement toutes les solutions envisageables pour donner au château une destination digne de lui. Il est possible d'en faire un atout, non une charge, pour notre ville. Il peut en particulier servir pour lancer une véritable politique touristique.

2. Nous demandons la plus large information sur les démarches qui seront entreprises. La population de Monistrol est attachée à son château. Elle est la première concernée par son sort. Elle ne comprendrait pas que celui-ci soit scellé dans son dos.

3. Dans l'immédiat, une menace pèse sur cet avenir. La construction de la nouvelle maison de retraite dans le parc est un fait irréversible. Mais des précautions doivent être prises très vite pour que cette construction ne compromette pas irréversiblement l'utilisation future du monument, quelle qu'elle soit. Le château et la maison de retraite doivent être nettement distincts: terrains délimités, et clos si nécessaire, accès indépendants. Le château doit conserver son entrée traditionnelle. Un accès peut facilement être ménagé à la maison de retraite par les allées. Le terrain qui restera au château doit être le plus vaste possible.

Le projet actuel de construction ne respecte pas ces conditions et met donc en péril l'avenir. Nous demandons qu'il soit modifié de toute urgence.

Paul BONCHE, président de la Société d'Histoire de Monistrol
Philippe MORET, inspecteur général de l'Education nationale
Christian LAURANSON-ROSAS, assistant d'histoire à l'Université de Saint-Etienne

LES "REMARQUES" DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MONISTROL...

ARTICLE DE PRESSE DU 12 MARS 1988

La maison de retraite sort du château

Des locaux plus fonctionnels prévus pour les malades et le château de Monistrol vendu pour réduire les prix de journée

Les conseils d'administration de la maison de retraite qui se sont succédés ont voulu que les occupants de cette maison occupent au cœur de la localité pour continuer à participer à la vie locale et recevoir plus facilement des visites toujours très attendues, notamment les jours de fêtes, de marchés, de foires, d'ou leur hébergement dans la plus grande partie du château, propriété de la maison de retraite, tout comme le parc attenant.

L'adaptation du château, malgré les améliorations qui y furent apportées, rend nécessaire la construction de locaux fonctionnels dans le parc, ce qui libérera le château.

Le conseil d'administration et sa directrice ont le double souci de cette construction déjà commencée et de l'avenir du château. Le permis de construire, déposé par les H.L.M. le 23 juillet 1986 a été approuvé par le préfet le 29 octobre 1986.

Tout doit être mis en œuvre pour que le séjour des occupants de cette maison pour la plupart malades, handicapés, dépendants, soit le plus agréable possible.

Dependant, la construction de nouveaux bâtiments fonctionnels y contribue, mais ce n'est pas suffisant.

Les malades doivent se sentir soignés, aidés affectueusement non seulement par le personnel, les visiteurs, leurs pro-

ches, mais aussi par la population. C'est dire qu'ils ne doivent pas se voir marqués, dans des terrains distincts délimités et clos si nécessaire, accès indépendants. « Nous ne sommes plus au temps des léproseries du Moyen Age dont pourrait nous entretenir la société d'histoire ».

Telles sont les préoccupations des gestionnaires, de la direction, des hospitalisés, de leurs proches et de ceux qui les aiment. « Ce devrait être aussi celles de tous ceux qui veulent oublier qu'ils seront heureux d'y être accueillis. Lorsqu'ils ne pourront rester chez eux, malgré les aides ménagères ».

Un souci d'intégration

Les nouveaux locaux sont implantés pour que les habitants soient le plus ensemble; ils se sentent pas isolés car l'entrée principale reste commune avec celle du château, l'entrée de service étant à l'opposé. Les espaces verts seront aménagés après l'achèvement de la construction, avec le souci de les intégrer aux promenes actuelles.

Pour répondre à quelques objections, il importe de signaler que le coût d'une entrée distinc-

te côté château, serait d'un prix excessif, incompatible avec un prix de journée acceptable, vu la déclivité du terrain. Faire une entrée principale côté jeux de boules n'aurait pas respecté les exigences humanitaires déjà signalées et n'aurait tenu compte ni de l'encombrement des allées par les boulistes, les promeneurs, ni de l'utilisation des allées et terrains pour l'entraînement sportif des scolaires. Le souhait de beaucoup est que les allées soient piétonnières et non encombrées par des véhicules non riverains.

Mi 1988, lorsque le transfert dans les nouveaux locaux libérera la partie du château, propriété de la maison de retraite, celui-ci pourra être cédé afin que le prix de journée soit le plus réduit possible. Les offres faites seront toutes examinées; bien entendu celles qui, à prix égal, valoriseront et permettront l'accès au public, auront priorité.

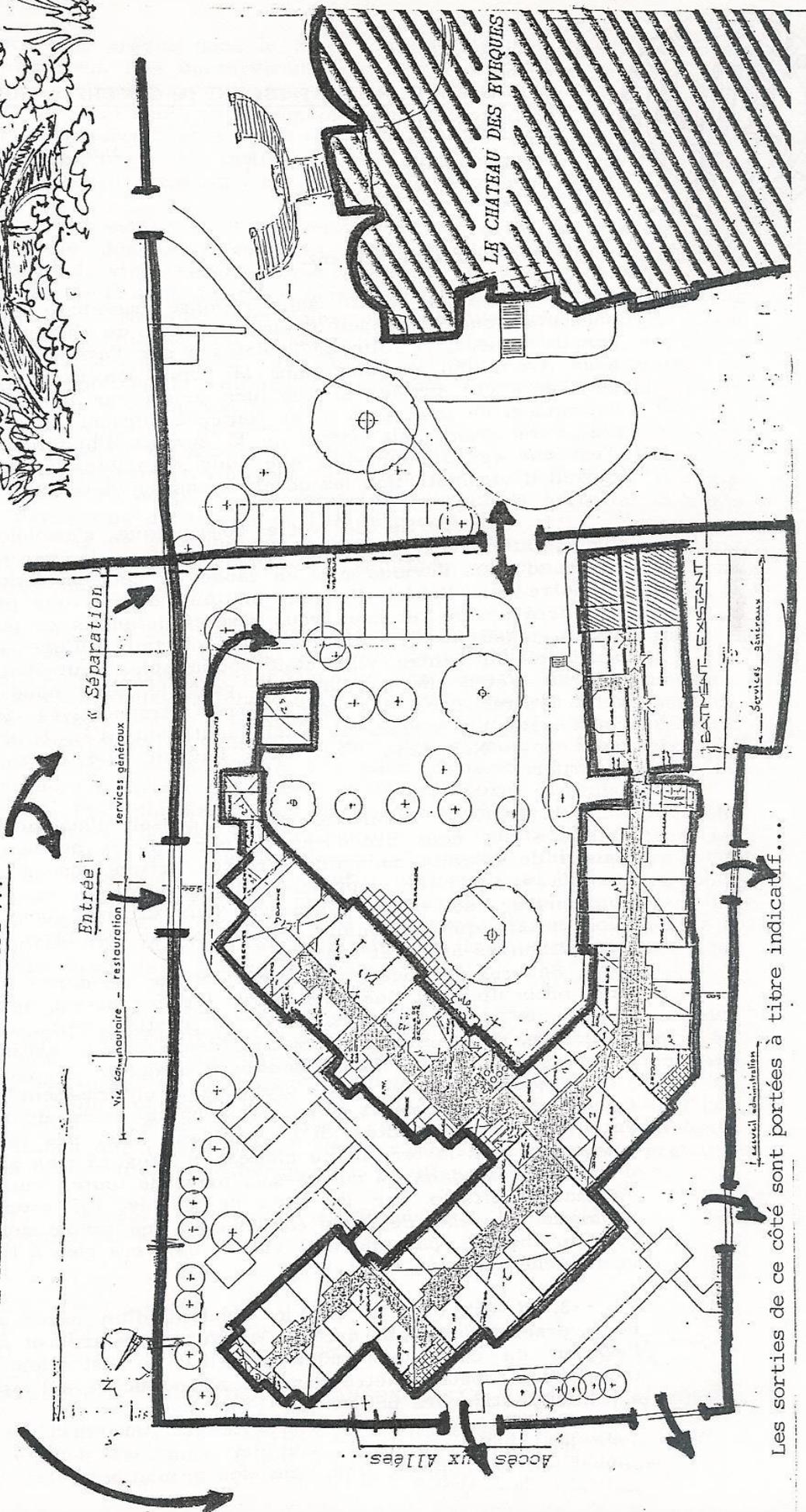
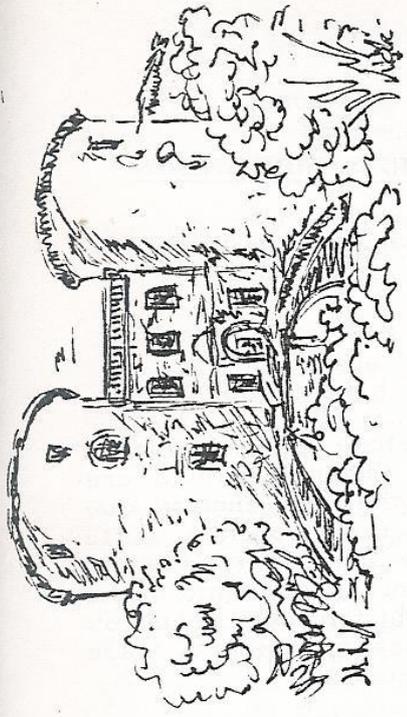
La rumeur va bon train mais est prématurée d'en dire plus.

Le conseil d'administration de la maison de retraite de Monistrol-sur-Loire constitué par: le maire; président; deux représentants du conseil municipal; un représentant du conseil général; un délégué désigné par le préfet, un médecin; un représentant du personnel; deux représentants des personnes accueillies dans l'établissement; un représentant de la Sécurité sociale.

... ET CELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HÔPITAL RURAL ...

LE PLAN D'AMENAGEMENT DU PARC DU CHATEAU EN HOPITAL RURAL ...

... et ce que demande la Société d'Histoire ...



Les sorties de ce côté sont portées à titre indicatif...

LE CHATEAU DES EVEQUES



LETTRE

A MONSIEUR LE MAIRE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'HÔPITAL RURAL.

Monistrol, le 20 mai 1988

Monsieur le Président,

Nous avons laissé sans réponse immédiate et publique la polémique que le conseil d'administration de l'hôpital rural a cru bon d'ouvrir, à la suite de la pétition sur l'avenir du château que nous avons fait circuler dans la population monistrolienne. Cette pétition a été signée, en quelques jours, par plus de trois cents personnes, de tous âges et de toutes conditions, et dont une petite partie seulement fait partie de la Société d'histoire de Monistrol. C'est par égard pour elles que nous souhaitons présenter à votre conseil d'administration les observations suivantes:

1. Une partie de votre communiqué s'emploie à justifier l'implantation des nouveaux bâtiments dans le parc du château, comme si nous l'avions mise en cause. Or cette implantation n'a fait de notre part l'objet d'aucune critique. Nous avons précisé qu'elle était irréversible, et nous nous sommes défendus de porter sur elle aucun jugement de valeur. Il est certain qu'une localisation à proximité du centre ville était souhaitable. Peut-être le parc du château n'était-elle pas la seule possible, mais nous n'avons pas voulu entrer dans des spéculations rétrospectives. Pour nous le choix retenu s'impose. Il s'agit seulement d'en tirer le meilleur parti pour Monistrol. C'est vers l'avenir que nous avons voulu regarder.

2. Le texte publié au nom du conseil d'administration laisse entendre que nous proposons de parquer les pensionnaires de la maison de retraite dans une sorte de prison close de murs. Il va jusqu'à évoquer les léproseries du moyen-âge, ce qui, vous en conviendrez, se voulait blessant. Nous croyons pour notre part avoir autant que quiconque le souci de la dignité et du bien-être des personnes âgées et malades.

Séparer l'espace château et l'espace résidence peut se faire sans bâtir un mur. Une haie suffit: l'important est de marquer les limites de deux emprises, dont la gestion sera, tôt ou tard, différente. Il s'agit de permettre deux usages distincts, chacun ayant ses besoins et ses commodités à ménager.

En outre, le véritable problème d'"enfermement" que posent les nouveaux bâtiments vient des hauts murs dont ils seront entourés sur trois côtés. Si ce problème n'est pas réglé, la seule ouverture vers le terrain du château n'enlèvera rien à l'impression d'être enfermé dans un cul-de-sac, privé de toutes vues, séparé de l'animation offerte par les jeux de boules. En revanche, si ce problème est réglé de façon convenable, une simple délimitation du côté du château, par une haie vive, n'enlèvera rien à l'agrément de la nouvelle situation.

3. Il est objecté que la création d'un accès indépendant bouleverserait les plans arrêtés, entraînant retards et surcoûts. Or l'examen de ces plans montre qu'il n'en est rien. Des accès indépendants peuvent être ménagés sans toucher à l'implantation et à la distribution des bâtiments.

En effet, le terrain d'assiette est, au nord, de plain pied avec les allées: un accès pour les véhicules peut être aisément ouvert de ce côté-là. Une voie de circulation automobile est du

reste déjà prévue dans le plan, contournant l'aile des services et de l'accueil. Elle desservirait donc les deux façades de cette aile; seul le point d'entrée changerait.

D'autre part, un accès piétonnier, plus direct en venant du centre, pourrait être ouvert à hauteur de l'ancienne écurie et conduire, par une rampe ou quelques marches, vers l'entrée principale du bâtiment: c'est bien le cas aussi aujourd'hui...

4. Il est vrai que l'ouverture de ces accès et la délimitation matérielle des deux emprises entraîneraient la suppression du parking de vingt voitures prévus par les plans. Mais ce parking ne s'impose nullement. La place Néron et les allées du château offrent toutes les commodités nécessaires aux véhicules des visiteurs et du personnel. Puisque l'on pense à l'intérêt des pensionnaires, est-il vraiment ^{utile} d'avoir sous les yeux, au midi, un alignement de carrosseries, plutôt qu'une haie verte au-delà de la quelle s'éleverait la silhouette du vieux château?

La question doit en outre être posée dans le cadre plus général de la circulation à Monistrol. Si des espaces piétonniers doivent pouvoir revitaliser le centre ville, il faudra prendre l'habitude de ne pas garer sa voiture devant sa porte ou la porte du magasin ou du service où l'on se rend.

Nous ne pouvons pas croire que cette question du parking soit le véritable obstacle aux solutions raisonnables que nous suggérons.

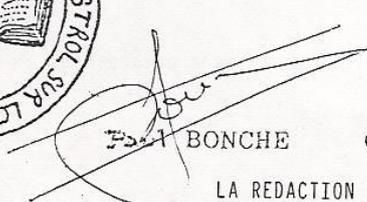
5. Le conseil d'administration est certainement le mieux à même de juger des intérêts matériels de l'établissement dont il a la charge. Nul n'ignore cependant que dans des équilibres financiers toujours difficiles, le château et son environnement constituent un capital, qu'une sage administration doit conduire à valoriser plutôt qu'à compromettre. Dans l'ignorance des besoins ou des exigences d'un éventuel utilisateur, la prudence imposerait de préserver au maximum l'autonomie du château et de ses abords immédiats.

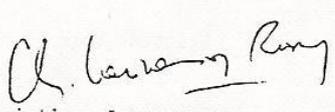
Il faut choisir. Si les nouveaux bâtiments n'étaient qu'une extension de l'hôpital, celui-ci continuant d'occuper le château, les plans actuels se comprendraient parfaitement. Mais si l'on veut libérer le château pour une autre utilisation, et le vendre pour assurer le montage du projet, alors il faut en tirer les conséquences. C'est possible, sans frais excessifs, et sans porter la moindre atteinte, bien au contraire, à la qualité de vie des pensionnaires de la future résidence.

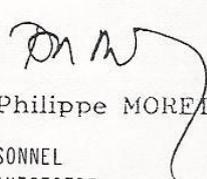
Qu'il nous soit permis de dire en conclusion que nous souhaitons seulement une recherche positive de solutions concrètes. La "maison de retraite" se modernise, c'est bien. Cela donne une nouvelle chance au château, c'est bien aussi. Nous avons ouvert un débat public seulement parce que nous avons l'impression que l'on ne pensait pas assez à saisir cette chance, et aux quelques conditions que cela supposait. Nous sommes naturellement prêts, si vous le souhaitez, à rechercher ces solutions avec vous.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.




FRANCK BONCHE


Christian LAURANSON-ROSAZ


Philippe MORET

LA REDACTION TIENT A SOULIGNER LE CARACTERE PUREMENT PERSONNEL
DE LA DEMARCHE DE CES TROIS RESPONSABLES DE LA SOCIETE D'HISTOIRE.
LES MEMBRES DE LA SOCIETE NE SONT EN RIEN ENGAGES, DE LA SORTE...

LE MOT DU PRESIDENT

Après la pétition concernant le site du Château dont nous avons pris l'initiative, et qui a provoqué certains remous dans le pays, nous devons quelques explications à nos amis.

L'ancien château des Evêques du Puy est le plus beau monument de Monistrol, le plus intimement lié à son histoire. Aussi est-il tout à fait dans les attributions de la Société d'Histoire de s'y intéresser, pour en conserver le cachet, maintenir ou augmenter son rayonnement dans la région. La population monistrolienne, qui y est très attachée, n'aurait pas compris que nous restions indifférents, au moment où il est question d'en changer la destination et de modifier son environnement.

Dès que nous avons eu connaissance des plans de la Maison de Retraite, en août 1987, nous avons aussitôt signalé à Monsieur le Maire l'intérêt de garder au château son unité, en lui conservant son entrée actuelle. Puisqu'aucune entrée n'était prévue sur le plan de la Maison de Retraite, nous avons proposé pour celle-ci une entrée fonctionnelle et indépendante, au niveau des nouveaux bâtiments.

Cela paraissait tellement simple et de bon sens que nous n'aurions jamais imaginé être soupçonnés, quelques mois plus tard, des plus noirs desseins. Nous avons trop de respect et d'amitié pour nos anciens pour ne pas rechercher avant tout à améliorer leur sort et leur environnement. D'autre part, respectueux de l'ordre établi, jamais nous ne nous serions permis de nous immiscer dans l'organisation intérieure de la Maison de Retraite, rendant hommage au grand dévouement des responsables et de tout le personnel.

Le but de la pétition était de sensibiliser l'opinion des Monistroliens, avant qu'ils ne se trouvent eux-mêmes devant le fait accompli, puisqu'aucune suite n'avait été donnée à notre suggestion.

Que demandons-nous exactement ?...

- Que le château garde son entrée indépendante, quelle que soit l'utilisation qui en sera faite plus tard.

- Qu'il soit séparé par une haie vive de la Maison de Retraite qui aura ainsi une entrée plus ouverte sur les magnifiques promenades. Celles-ci ont été créées, à l'origine, pour le plaisir du propriétaire de l'époque, le seigneur-évêque. Ce sera maintenant pour celui de nos retraités et de tous les Monistroliens, quand ils pourront s'y promener en toute sécurité.

Nous pensons avoir ainsi contribué à la sauvegarde du patrimoine commun. C'est l'un des buts principaux de notre Société d'Histoire.

Paul Bonche

N.D.L.R. Voir la remarque de la page précédente, au bas.

